



PROJET DE
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
2009-2014

SEPTEMBRE 2009

TABLE DES MATIÈRES

Bilan et orientations générales	I
1. Présentation de la MRC de L'Islet.....	1-1
1.1 Description du territoire.....	1-1
1.1.1 Frontières administratives.....	1-1
1.1.2 Géographie physique	1-1
1.1.3 Cours d'eau et lacs.....	1-3
1.1.4 Réseau routier	1-3
1.2 Démographie	1-3
1.2.1 Évolution de la population.....	1-3
1.2.2 Population saisonnière	1-4
1.3 Activités économiques.....	1-4
1.3.1 Exploitation forestière.....	1-4
1.3.2 Agriculture.....	1-4
1.3.3 Industrie et commerce.....	1-5
1.3.4 Tourisme et villégiature	1-5
1.3.5 Emploi	1-5
1.3.6 Répartition des revenus.....	1-5
2. Gestion actuelle des matières résiduelles.....	2-1
2.1 Installations d'élimination dans la MRC de L'Islet.....	2-1
2.1.1 Centre de transfert de L'Islet	2-1
2.1.2 Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles.....	2-2
2.1.3 Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud	2-2
2.1.4 Site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité.....	2-3
2.1.5 Quantités éliminées.....	2-3
2.2 Installations d'élimination dans les MRC environnantes.....	2-4
2.2.1 Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri	2-4
2.3 Installations de valorisation desservant la MRC de L'Islet	2-5
2.3.1 Services sanitaires Roy inc.	2-5
2.3.2 Éco-Centre du golf inc.	2-6
2.3.3 Recyclage D'Amours inc.	2-7
2.3.4 Bois Franc 2000 inc.	2-7
2.3.5 Campor inc.....	2-7
2.3.6 Traitement municipal des eaux usées.....	2-7
2.3.7 Usine de compostage Maibec	2-8
2.3.8 Organismes communautaires	2-9
2.4 Organisation administrative du territoire	2-9
2.4.1 Responsabilité des intervenants municipaux	2-9
2.5 Collectes municipales des différentes matières résiduelles.....	2-11
2.5.1 Collecte des déchets.....	2-11

2.5.2	Collecte sélective des matières recyclables	2-12
2.5.3	Collecte de résidus verts	2-13
2.5.4	Collecte de résidus domestiques dangereux.....	2-13
2.5.5	Collecte des encombrants (meubles, électroménagers, etc.).....	2-14
2.5.6	Collecte des boues	2-14
2.5.7	Collecte municipale desservant les industries, commerces et institutions (ICI)	2-15
2.5.8	Matières résiduelles en provenance du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD).....	2-15
2.5.9	Collectes spéciales	2-15
2.6	Coûts de gestion des matières résiduelles assumés par le secteur municipal	2-16
3.	<i>Matières résiduelles du secteur municipal</i>	<i>3-1</i>
3.1	Matières résiduelles éliminées par le secteur municipal.....	3-1
3.2	Matières recyclables récupérées par la collecte sélective	3-3
3.3	Résidus des technologies de l'information et des communications récupérés	3-5
3.4	Résidus domestiques dangereux récupérés (RDD)	3-6
3.5	Matières compostables récupérées	3-7
3.6	Boues de fosses septiques récupérées.....	3-8
3.7	Les textiles récupérés	3-9
3.8	Encombrants récupérés.....	3-9
3.9	Matériaux secs récupérés	3-9
3.10	Détermination des objectifs pour le secteur municipal.....	3-9
4.	<i>Matières résiduelles du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI).....</i>	<i>4-1</i>
4.1	Matières résiduelles éliminées par les industries, commerces et institutions	4-1
4.2	Matières résiduelles récupérées par les industries, commerces et institutions.....	4-2
4.3	Détermination des objectifs de récupération pour les industries, commerces et institutions .	4-5
5.	<i>Matières résiduelles du secteur de la construction, rénovation et démolition</i>	<i>5-1</i>
5.1	Matières résiduelles éliminées par le secteur de la construction, rénovation et démolition....	5-1
5.2	Matières résiduelles valorisées par le secteur de la construction, rénovation et démolition...	5-3
5.3	Détermination des objectifs pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.....	5-4
6.	<i>Synthèse de la gestion des matières résiduelles</i>	<i>6-1</i>
6.1	Synthèse des matières résiduelles éliminées en 2008.....	6-2
6.2	Synthèse des matières résiduelles récupérées en 2008.....	6-3

7. Orientations et objectifs	7-1
7.1 Orientations et objectifs du plan de gestion des matières résiduelles 2009-2014	7-1
7.1.1 Matières recyclables	7-4
7.1.2 Matières compostables.....	7-5
7.1.3 Matériaux de construction, rénovation et démolition	7-10
7.1.4 Textiles et encombrants	7-12
7.1.5 Ordinateurs et appareils électroniques	7-14
7.1.6 Résidus domestiques dangereux (RDD)	7-14
Conclusion	7-17

BILAN ET ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La période couverte par le *Plan de gestion des matières résiduelles 2003-2008* de la MRC de L'Islet se caractérise par la mise en place de la récupération de plusieurs types de matières. La collecte sélective des matières recyclables a notamment permis d'atteindre les objectifs de cette catégorie de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Plusieurs facettes de la gestion des matières résiduelles ont changé depuis 2003, tant au plan régional, provincial que mondial.

Le *Plan de gestion des matières résiduelles 2009-2014* de la MRC de L'Islet précise les modalités pour la poursuite des actions entreprises par rapport au premier plan de gestion (2003-2008). Malgré le fait que les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* n'ont pas été remis à jour et que nous sommes dans l'attente de nouveaux objectifs et orientations gouvernementales, nous proposons de nouveaux services et moyens dans la continuité des actions entreprises. C'est pourquoi, un des projets prioritaires pour les prochaines années consiste à la mise en place de deux écocentres pour la récupération des résidus de construction, rénovation et démolition.

Collecte sélective

La mise en place de la collecte sélective par la MRC de L'Islet et ses municipalités est sans contredit un succès. Le taux de récupération (73 %) dépasse en effet les objectifs (60 %) contenus dans la politique. Bien que le prix de certaines matières ait chuté depuis 2008, la récupération dans la MRC de L'Islet se maintient. La mécanisation du centre de tri de Services sanitaires Roy inc. est un élément déterminant qui permet à l'entreprise de traverser cette crise. L'intégration des industries, commerces et institutions à la collecte municipale a également contribué à la rentabilité du service. Il est prévu de favoriser une plus grande participation de ces secteurs d'activités économiques, ainsi que de mieux desservir les lieux publics.

Résidus domestiques dangereux

La récupération des résidus domestiques dangereux est en développement dans la MRC de L'Islet, avec un taux de récupération qui atteignait 16 % en 2008. L'extension des services offerts par Peintures récupérées du Québec inc. est déterminante pour la progression de la récupération pour ce secteur dans la MRC de L'Islet. Il est prévu d'étendre ces services à toutes les municipalités ainsi qu'aux écocentres.

Un nouveau volet vient compléter ce service depuis 2008 avec la récupération des résidus de technologie de l'information et des communications (ordinateurs et appareils informatiques). Le taux de récupération atteint déjà 22 % pour ce type de matière. La collecte des appareils électroniques et des petits appareils électroménagers viendra compléter ce service en 2009.

Matières compostables

La récupération des matières compostables est difficile à comptabiliser. Les données disponibles indiquent cependant que le taux de récupération pour ce type de matière est très bas (3 %). Il est proposé que les municipalités mettent en place des lieux de compostage communautaires selon leurs besoins afin d'offrir un service de proximité aux citoyens. La possibilité de mettre en place des projets pilotes de collecte porte-à-porte des matières compostables est également étudiée.

Résidus de construction, rénovation et démolition

La réduction des déchets dans le secteur de la construction, rénovation et démolition repose entièrement sur les écocentres localisés dans la MRC de Montmagny. Bien que le taux de récupération atteigne 23 %, les données pourraient ne pas représenter la réalité avec la possibilité de la progression de l'enfouissement illégal depuis la fermeture des lieux d'enfouissement. Il est proposé de mettre en place à courte échéance deux écocentres pour desservir le territoire de la MRC de L'Islet pour la récupération de ces matières.

Enfouissement

Cette période a été caractérisée par la fermeture des deux sites d'enfouissement dans la MRC de L'Islet. Les projets d'agrandissement d'un site existant et la recherche d'un nouveau site ont été abandonnés. Un centre de transfert est en opération depuis 2008 et dessert toutes les municipalités depuis le début de l'année 2009. Un projet pour la construction d'un deuxième centre de transfert en 2010 est également en élaboration.

Tous les déchets sont désormais enfouis à l'extérieur du territoire de la MRC de L'Islet, dans un lieu d'enfouissement technique conforme à la réglementation en vigueur¹. Les installations sont situées à Champlain dans la MRC des Chenaux. Les avantages de réduire la quantité de déchets enfouis sont cependant toujours aussi importants pour les

¹ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (en vigueur à partir de 2006 et en plein effet à partir de 2009).

gestionnaires que pour l'environnement. En effet, les coûts reliés à l'enfouissement ont augmenté de façon importante, notamment à cause du transport puisque le lieu d'enfouissement est situé à environ 185 km du centre de transfert de L'Islet.

CHAPITRE PREMIER

1. PRÉSENTATION DE LA MRC DE L'ISLET

La MRC de L'Islet est un territoire à caractère rural situé dans la région de la Chaudière-Appalaches. Elle est composée de 14 municipalités présentant des milieux de vie très diversifiés. La population est surtout établie sur la plaine du littoral du fleuve Saint-Laurent, mais également dans le piedmont et sur le plateau appalachien. La MRC de L'Islet présente un territoire étendu et peu peuplé dans plusieurs secteurs.

Les activités agricoles sont particulièrement présentes dans la plaine du littoral et le piedmont. Le tourisme et la villégiature y sont également des activités économiquement importantes. L'industrie forestière est le plus important secteur d'activité économique, particulièrement sur le plateau appalachien. La production acéricole y est aussi bien implantée.

1.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE

1.1.1 Frontières administratives

La MRC de L'Islet a une superficie de 2 092 km². Elle regroupe 14 municipalités (tableau 1-1), dont la plus peuplée est la municipalité de L'Islet avec 3 846 habitants.

La MRC de L'Islet est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent à l'extrémité est de la région Chaudière-Appalaches. Elle est bornée à l'est par la MRC de Kamouraska, à l'ouest par la MRC de Montmagny et au nord par le fleuve Saint-Laurent. Au sud, le territoire est délimité par la frontière entre le Canada et les États-Unis.

On retrouve, de plus, sur le territoire une portion de la *zone d'écologie contrôlée* (ZEC) Chapais, qui est toutefois située en majeure partie dans la MRC de Kamouraska. Enfin, tout le littoral de la partie nord du territoire bordé par le fleuve Saint-Laurent fait partie de la *zone d'intervention prioritaire* (ZIP) du Sud-de-l'Estuaire.

1.1.2 Géographie physique

Le territoire de la MRC de L'Islet est composé de trois grands ensembles : la plaine du littoral, le piedmont et le plateau appalachien (figure 1-1).

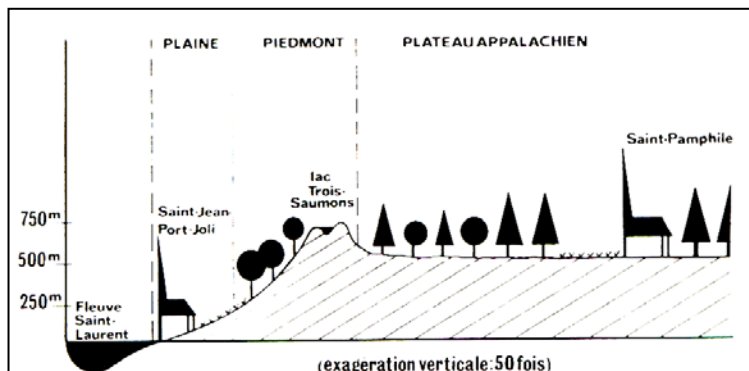
Tableau 1-1 : Municipalités de la MRC de L'Islet

MUNICIPALITÉ	POPULATION ¹	SUPERFICIE (KM ²)
Plaine du littoral		
L'Islet	3 846	119,44
Saint-Jean-Port-Joli	3 445	68,55
Sainte-Louise	718	73,03
Saint-Roch-des-Aulnaies	959	48,28
Piedmont		
Saint-Aubert	1 497	97,15
Saint-Cyrille-de-Lessard	776	228,95
Saint-Damase	566	259,72
Plateau appalachien		
Saint-Adalbert	599	213,95
Sainte-Félicité	405	95,82
Saint-Marcel	516	178,86
Saint-Omer	339	125,35
Saint-Pamphile	2 698	136,8
Sainte-Perpétue	1 907	284,51
Tourville	739	161,51
Total	19 010	2 091,92

¹ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009.

La plaine du littoral, située au nord, est une étroite bande de terre argileuse, large de 5 km et parallèle au fleuve Saint-Laurent. C'est dans cette portion qu'est localisée la plus grande partie de l'activité agricole et où l'on retrouve la plus grande partie de la population.

Figure 1-1



Pour sa part, le piedmont constitue la zone de transition entre le plateau appalachien et la plaine du littoral. Le piedmont est caractérisé par une ligne de hautes crêtes rocheuses et est composé de terrasses de sable ainsi que de gravier. La composition du sol permet l'exploitation de carrières, sablières et gravières.

Au sud, le plateau appalachien se compose de sols de textures variables et est le plus important par sa superficie. Il permet en outre une activité forestière intense et l'agriculture y est parcellaire. La forêt publique, qui n'est pas habitée, y est plus importante en superficie que la forêt privée.

1.1.3 Cours d'eau et lacs

La MRC de L'Islet comporte une cinquantaine de lacs et plus d'une centaine de cours d'eau. Ils sont situés pour la plupart dans le piedmont et le plateau appalachien. Ce réseau hydrographique se divise en deux principaux bassins versants. Le premier s'écoule au nord vers le fleuve Saint-Laurent, tandis que le second s'écoule au sud vers la rivière Saint-Jean, dans l'État du Maine, avant de se jeter dans l'Atlantique.

Outre le fleuve Saint-Laurent, les lacs et cours d'eau de la MRC de L'Islet couvrent une superficie totale de 18 km², soit moins de 1 % du territoire. C'est relativement peu comparativement à la moyenne québécoise. De plus, la plupart de ces lacs sont de petite superficie et très peu profonds. Cependant, le lac Trois Saumons est le plus important avec une superficie de 261,7 hectares et une profondeur de 17,6 mètres. Ses rives sont fortement occupées par des chalets, comme plusieurs autres lacs de la MRC de L'Islet. Environ 24 % des lacs et cours d'eau sont situés sur des terres publiques et sont donc protégés de la pression du développement de la villégiature.

1.1.4 Réseau routier

La partie nord du territoire est desservie d'est en ouest par deux axes routiers majeurs, soit l'autoroute 20 et la route 132. Du nord vers le sud, on retrouve deux axes routiers, soit la route 285 dans la partie ouest du territoire et la route 204 dans la partie est. Notons qu'au sud du territoire, plus particulièrement à Saint-Pamphile, la route 204 change d'orientation pour se diriger dans un axe est-ouest vers la MRC de Montmagny. Enfin, un dernier axe est constitué par la route 216 qui relie les routes 204 et 285 pour se poursuivre vers l'ouest vers les MRC de Montmagny et Bellechasse.

1.2 DÉMOGRAPHIE

1.2.1 Évolution de la population

Depuis les années 1980, plusieurs municipalités rurales connaissent une diminution du nombre d'habitants en raison de l'exode vers les grands centres urbains. La population de la MRC de L'Islet est passée de 19 938 habitants en 1991 à 18 902 en 2006, soit une diminution de 5,2 % de sa population en 15 ans. Comparativement, la région Chaudière-Appalaches a connu une hausse de 8,6 % pour l'ensemble de sa population.

L'évolution des groupes d'âge, de 1991 à 2006, nous indique également un vieillissement de la population (tableau 1-2). Au cours de ces années, la diminution de la population a été davantage marquée dans les localités du plateau appalachien. Malgré une baisse de population dans la majorité des municipalités, Saint-Jean-Port-Joli et Saint-Marcel

connaissent une certaine stabilisation de leur population tandis que Saint-Aubert enregistre une croissance de sa population de 15 %.

Tableau 1-2 : Évolution des cohortes d'âge dans la MRC de L'Islet

GROUPE D'ÂGE	ANNÉE				VARIATION
	1991	1996	2001	2006	1991-2006
0-14 ans	4 135	3 805	3 245	2 780	-32,8 %
15-24 ans	2 550	2 465	2 425	2 200	-13,7 %
25-44 ans	6 105	5 890	5 220	4 365	-28,5 %
45-64 ans	4 230	4 555	5 225	6 085	43,9 %
65 et plus	2 915	3 120	3 260	3 475	19,2 %

Sources : Statistiques Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006.

Compilation CRCD de Chaudière-Appalaches et MRC de L'Islet.

1.2.2 Population saisonnière

Les activités de villégiature font augmenter sensiblement le nombre d'habitants en période estivale. On dénombre plus de 1 550 résidences secondaires sur le territoire de la MRC. Plus de la moitié de celles-ci (882) sont situées dans des secteurs où la villégiature domine, soit principalement autour des lacs Trois Saumons, des Plaines, Bringé, Therrien, Clair, d'Apic et Fontaine Claire. De plus, des anses en bordure du fleuve Saint-Laurent attirent de nombreux villégiateurs. Les autres résidences secondaires sont parfois situées en milieu forestier ou parmi les résidences permanentes.

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

1.3.1 Exploitation forestière

La MRC de L'Islet possède la plus grande réserve de bois de la région Chaudière-Appalaches. On y retrouve en effet 178 974 hectares de forêt constitués en égales parties d'arbres feuillus et de résineux. L'industrie forestière constitue le plus important secteur d'activité économique de la MRC. Les activités de récolte et de transformation du bois sont concentrées dans la partie sud du territoire. La récolte se fait également dans l'État du Maine pour approvisionner les scieries de Saint-Pamphile.

1.3.2 Agriculture

Les activités agricoles occupent une part importante du territoire de la MRC de L'Islet, surtout dans la plaine du littoral et dans certains secteurs du piedmont. L'acériculture est néanmoins très présente dans le piedmont et le plateau appalachien, en plus de quelques secteurs où l'agriculture est viable. La zone agricole permanente couvre une superficie de

852 km², soit 40,8 % du territoire. Au moins 56,9 % de cette superficie est cultivée et est occupée par des entreprises agricoles enregistrées.

1.3.3 Industrie et commerce

Les activités industrielles sont localisées principalement dans les municipalités de Saint-Jean-Port-Joli, L'Islet et Saint-Pamphile. Ces municipalités présentent également une activité commerciale locale importante. Toutefois, il n'y a pas de pôles commerciaux régionaux importants dans la MRC.

1.3.4 Tourisme et villégiature

L'afflux de visiteurs québécois et étrangers ainsi que la fréquentation de la MRC de L'Islet par de nombreux villégiateurs ont une importance économique considérable. En plus d'être une source de revenu, ils permettent le maintien de commerces et services en place malgré un marché local qui pourrait être insuffisant afin d'assurer la rentabilité de ces entreprises.

1.3.5 Emploi

La majorité de la population active de la MRC de L'Islet travaille dans le secteur des commerces et services (54,0 %) ainsi que dans le secteur de l'industrie de la fabrication et de la construction (34,6 %). Un plus faible pourcentage travaille dans le secteur de l'agriculture et de l'exploitation forestière (11,4 %).

Bien qu'il demeure la principale source d'emploi, le secteur tertiaire montre une légère baisse depuis 1996 (tableau 1-3). Pour sa part, le secteur secondaire a connu une augmentation de 3,6 % et le secteur primaire une baisse de 2 %.

1.3.6 Répartition des revenus

Le revenu moyen dans la MRC de L'Islet est de 15,3 % inférieur à celui de l'ensemble du Québec (Statistiques Canada, recensement de 2006). Pourtant, entre 1991 et 2006, l'écart entre le revenu de la MRC et celui de l'ensemble du Québec a diminué.

La MRC de L'Islet demeure toutefois un territoire économiquement faible, particulièrement dans certaines municipalités du plateau appalachien ayant une population de moins de 1 000 habitants. Cinq de ces municipalités sont considérées comme étant

«dévitalisées» par le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, soit Tourville, Saint-Omer, Sainte-Félicité, Saint-Marcel et Saint-Adalbert.

Tableau 1-3 : Pourcentage de la population active par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITÉ	MRC DE L'ISLET			
	1991	1996	2001	2006
Primaire				
Agriculture et autres industries axées sur les ressources	13,4 %	11,3 %	11,6 %	11,4 %
Secondaire				
Industries de la fabrication et de la construction	31,0 %	35,7 %	41,0 %	34,6 %
Tertiaire				
Commerces et services	55,6 %	49,0 %	47,4 %	54,0 %
Autres emplois	-	4,0 %	-	-
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Statistiques Canada, Recensements de 1991, 1996, 2001 et 2006.

CHAPITRE DEUXIÈME

2. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le présent chapitre décrit les différentes installations de gestion des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, les populations qu'elles desservent et les quantités de matières qui y sont acheminées. On trouvera également une description de la gestion générale des matières résiduelles sur le territoire telle que l'organisation administrative, les programmes municipaux de collecte, les coûts de gestion et autres informations.

2.1 INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION DANS LA MRC DE L'ISLET

Les municipalités de la MRC de L'Islet sont présentement desservies par un centre de transfert des matières résiduelles situé dans la municipalité de L'Islet et mis en opération en février 2008. Les déchets de ces municipalités sont ainsi acheminés au lieu d'enfouissement technique de Champlain en Mauricie.

Les lieux d'enfouissement sanitaires situés à L'Islet et à Sainte-Perpétue ont cessé leurs opérations en 2006 et 2009 respectivement. Le site de dépôts en tranchée de la municipalité de Sainte-Félicité a également cessé ses opérations en 2009.

2.1.1 Centre de transfert de L'Islet

Les camions qui font la collecte porte-à-porte des déchets acheminent les matières au centre de transfert de L'Islet. Elles sont chargées dans un camion remorque, pour être ensuite transportées au lieu d'enfouissement technique de Champlain situé dans la MRC des Chenaux en Mauricie.

Le centre de transfert se trouve sur le site de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, situé sur la route Cendrée-Lafeuille à L'Islet. Il est juxtaposé à la surélévation constituée par l'empilement des déchets. Il est constitué d'un abri en toile d'une dimension de 24 mètres x 24 mètres reposant sur une dalle de béton.

À leur arrivée, les camions sont pesés sur une balance. Ils déversent ensuite leur contenu sur la dalle de béton. Une pelle hydraulique Komatsu PC138 équipée d'une pince de marque Rotobec fait la cueillette de ces matières pour les disposer dans des remorques. Deux puits permettent de loger chacun une remorque de 53 pieds de longueur de sorte que l'ouverture supérieure de la boîte soit située au niveau du sol. Chaque chargement contient en moyenne 26,26 tonnes de déchets.

Le site est opéré selon un horaire de 30 heures par semaine et sa capacité d'opération pourrait être doublée. Il dessert toute la population de la MRC, soit 19 010 personnes. Le centre de transfert dessert également 11 municipalités de la MRC de Montmagny, dont la Ville de Montmagny.

2.1.2 Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles

Ce site a été utilisé à pleine capacité. Plus de 600 000 m³ de déchets y ont été enfouis jusqu'à sa fermeture en juillet 2006. Il a desservi la population du nord de la MRC ainsi que certaines municipalités de la MRC de Montmagny depuis 1983.

Le site est situé sur la route Cendrée-Lafeuille dans la municipalité de L'Islet et s'étend sur une superficie de 19,97 hectares. La plus grande partie était exclusivement utilisée pour l'enfouissement en surface par surélévation. Le sol du site est composé d'une épaisse couche d'argile. Un étang de sédimentation de 50 m par 100 m recueille les eaux des fossés de drainage pluvial ainsi que les eaux de lixiviation du système de captage.

Des analyses d'eau régulières à partir des piézomètres installés sur le site et le traitement des eaux de lixiviation se poursuivent en conformité avec le *Règlement sur les déchets solides* du gouvernement du Québec.

2.1.3 Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud

Avec la mise en application du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) en janvier 2009, la Régie intermunicipale de gestion des déchets de L'Islet-Sud a décidé de ne pas mettre aux normes son site et ainsi de cesser d'exploiter ses installations. Le site a desservi six municipalités du sud de la MRC de L'Islet depuis 1982. Il est situé sur le rang Brise-Culotte, dans la municipalité de Sainte-Perpétue.

À son ouverture en 1982, il possédait un volume autorisé de 293 000 m³ qui n'aurait été atteint qu'en 2025. Cependant, continuer d'opérer le site aurait nécessité sa conversion en lieu d'enfouissement technique conformément aux normes du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR). Un projet de construction de centre de transfert est présentement à l'étude par la Régie afin de procéder à l'élimination des matières résiduelles à l'extérieur du territoire de la MRC de L'Islet.

2.1.4 Site de dépôts en tranchée de Sainte-Félicité

Avec la mise en application du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) en janvier 2009, la municipalité de Sainte-Félicité a perdu le droit d'exploiter ses installations par un enfouissement en tranchée.

Le site de dépôts en tranchée desservait en 2008 la population de la municipalité de Sainte-Félicité, soit 405 personnes ou 2,1 % de la population de la MRC. Il est situé sur la route Principale de la municipalité de Sainte-Félicité (route 216).

Tableau 2-1 : Destination des déchets municipaux et coûts reliés à l'enfouissement

RÉGIE INTERMUNICIPALE	MUNICIPALITÉ	2008	2009
L'Islet-Montmagny	L'Islet	L.E.S. de Champlain 67,67 \$/tonne (membres et clients)	L.E.T. de Champlain 67,67 \$/tonne (membres de la Régie de L'Islet-Montmagny)
	Saint-Aubert		
	Saint-Cyrille-de-Lessard		
	Saint-Damase		
	Saint-Jean-Port-Joli		
	Sainte-Louise		
L'Islet-Montmagny * à partir de 2009	Saint-Roch-des-Aulnaies	L.E.S de Saint-Philippe-de-Néri	
L'Islet-Sud	Tourville	L.E.S. de L'Islet-Sud 68 \$/tonne	
	Sainte-Perpétue		
	Saint-Marcel		
	Saint-Adalbert		
	Saint-Pamphile		
	Saint-Omer		
Aucune	Sainte-Félicité	Dépôts en tranchée de la municipalité	L.E.T. de Champlain 75 \$/tonne (clients)

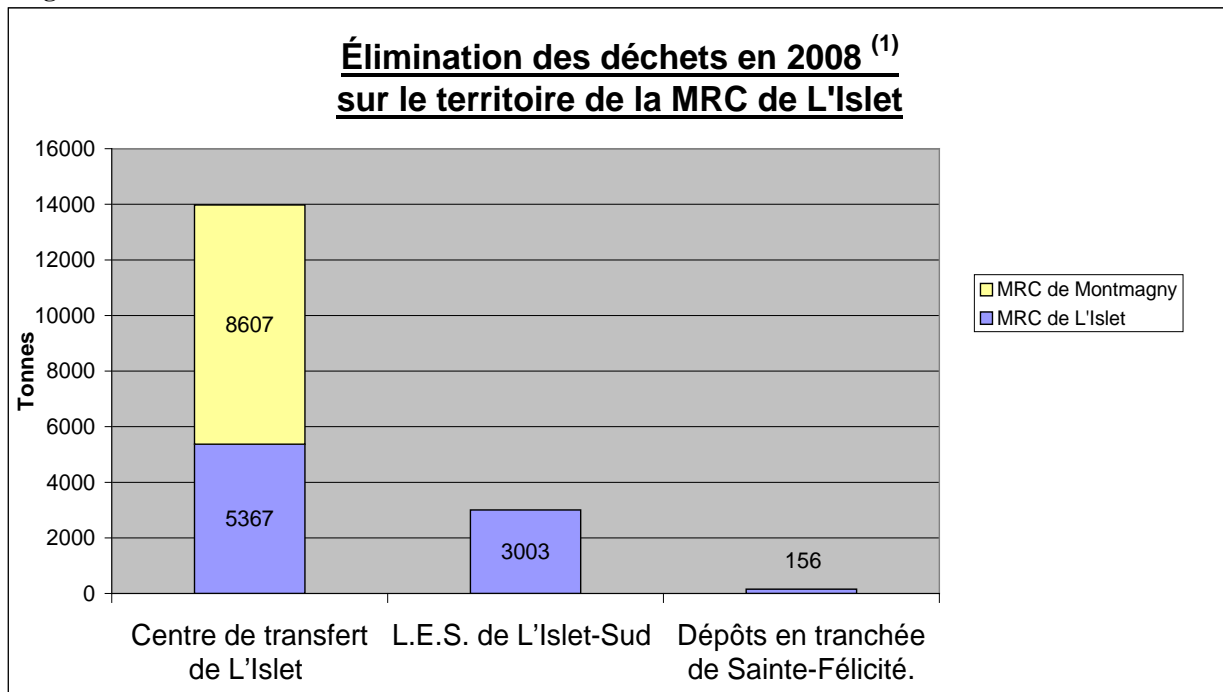
L.E.S. = Lieu d'enfouissement sanitaire répondant au *Règlement sur les déchets solides* (en vigueur depuis 1978).

L.E.T. = Lieu d'enfouissement technique répondant au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (en vigueur depuis mai 2005 et en plein effet en janvier 2009).

2.1.5 Quantités éliminées

La masse totale des matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC de L'Islet, toutes catégories confondues (résidus municipaux, industriels, commerciaux, institutionnels, matériaux secs de construction et de démolition) était de 17 133 tonnes en 2008. Parmi ces matières, 8 607 tonnes étaient en provenance des municipalités de la MRC de Montmagny. D'autre part, 425 tonnes de déchets de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies ont été enfouis au L.E.S de Saint-Philippe-de-Néri dans la MRC de Kamouraska.

Figure 2-1



⁽¹⁾ Quantités totales éliminées comprenant les résidus du secteur municipal (résidentiel), du secteur industries-commerces-institutions (ICI) et du secteur construction-rénovation-démolition (CRD).

2.2 INSTALLATIONS D'ÉLIMINATION DANS LES MRC ENVIRONNANTES

Depuis la mise en application du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) en janvier 2009, il n'y a plus aucun lieu d'enfouissement en opération dans les MRC limitrophes à la MRC de L'Islet. Les municipalités de la MRC de Montmagny acheminent leurs déchets au centre de transfert de L'Islet, sauf deux municipalités qui opèrent toujours leurs dépôts en tranchée (Sainte-Lucie-de-Beaugard et Sainte-Apolline). Les municipalités de la MRC de Kamouraska acheminent dorénavant leurs déchets au lieu d'enfouissement technique de Rivière des Vases à Cacouna dans la MRC de Rivière-du-loup.

2.2.1 Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe-de-Néri

Ce site situé dans la MRC de Kamouraska a cessé définitivement ses opérations en décembre 2008. Il était en opération depuis 1978 avec une capacité autorisée de 684 000 m³ et une durée de vie résiduelle de 8 ans. Le site desservait 19 municipalités dont la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies. Cette dernière achemine désormais ses déchets au centre de transfert de L'Islet.

2.3 INSTALLATIONS DE VALORISATION DESSERVANT LA MRC DE L'ISLET

2.3.1 Services sanitaires Roy inc.

Le centre de tri Services sanitaires Roy inc. est situé à Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska. Il reçoit présentement les matières recyclables recueillies par cueillette porte-à-porte des quatorze municipalités de la MRC de L'Islet. Il dessert également la MRC de Montmagny et la plupart des municipalités de la MRC de Kamouraska.

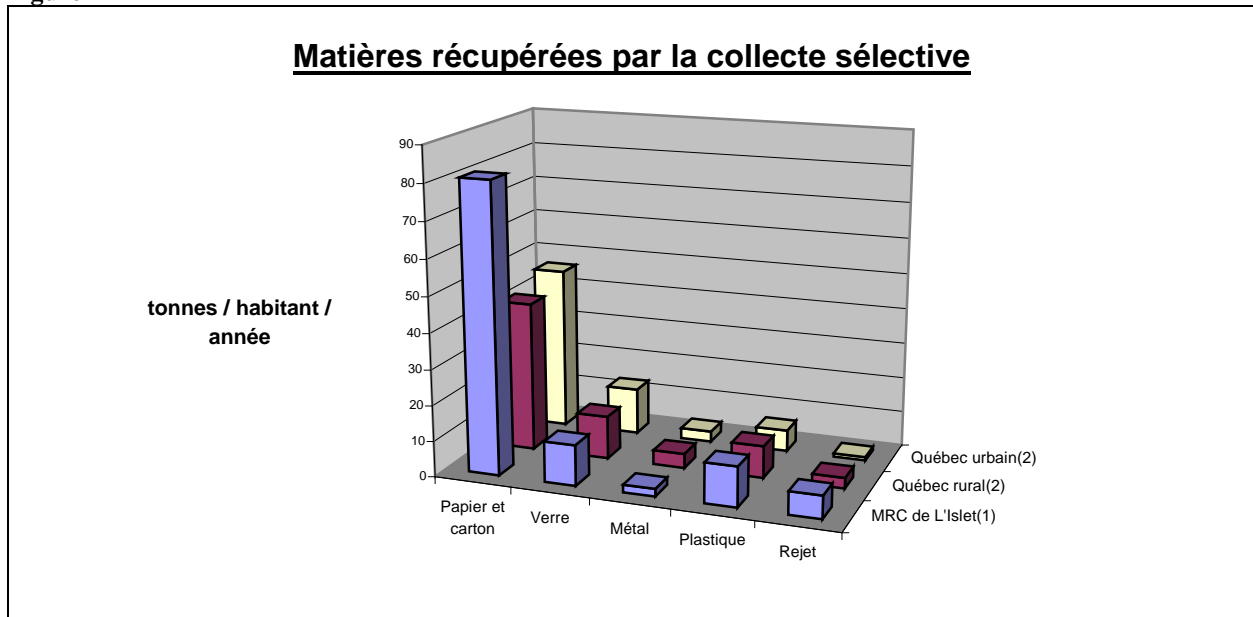
Le centre de tri a traité 7 200 tonnes métriques (t.m.) de matières en 2008. Sa capacité de traitement est de 8 000 tonnes par année, avec la possibilité de doubler avec l'ajout d'un deuxième quart de travail. Un taux de rejet de moins de 4 % est rendu possible par la mécanisation du tri mise en place en 2006. La liste des matières acceptées a également été étendue ces dernières années, permettant ainsi une hausse substantielle des quantités récupérées.

Tableau 2-2 : Liste des matières acceptées par la collecte sélective

PAPIER ET CARTON	MÉTAUX	PLASTIQUES	VERRE
Tous les types incluant les cartons de lait et de jus et les emballages multimatières	Métaux ferreux et non ferreux	Classifiés de 1 à 7 incluant les styromousses	Toutes les couleurs

Le graphique suivant présente la composition des matières triées en 2008 pour la MRC de L'Islet en comparaison avec la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*. La quantité de carton récupéré est nettement plus importante pour la MRC de L'Islet. La raison justificative est à l'effet que la collecte municipale porte-à-porte dessert une partie importante des commerces, industries et institutions. De par leur nature, ceux-ci génèrent une proportion élevée de carton.

Figure 2-2



(1) Services sanitaires Roy inc.

(2) Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007, Recyc-Québec et Éco-Entreprises Québec, décembre 2007.

2.3.2 Éco-Centre du golf inc.

Ce dépôt de matériaux de construction, rénovation et démolition est situé à Montmagny. Il est ouvert au public et aux entrepreneurs depuis 2003. Les matières acceptées sont : le bois, les métaux et les agrégats pouvant être concassés. L'écocentre n'est pas un centre de tri en soi, mais il est équipé d'une presse à papier et carton ainsi que d'une déchiqueteuse à bois. Les matières qui ne sont pas suffisamment triées à la source sont expédiées au centre de transfert de L'Islet pour l'enfouissement.

Plusieurs grandes entreprises utilisent aussi leur service de conteneurs pour les déchets ou les matières recyclables de grand volume, tels le métal, le carton, le papier et occasionnellement des résidus de plastique industriel.

L'Éco-Centre du golf inc. a traité plus de 5 200 tonnes de matières en 2008. La capacité d'opération pourrait être multipliée plusieurs fois en fonction de la demande. L'écocentre est opéré par l'entreprise Les Concassés du Cap inc. de Cap-Saint-Ignace, qui possède également l'équipement pour le concassage des agrégats. Cette entreprise offre aussi la location de conteneurs.

2.3.3 Recyclage D'Amours inc.

L'entreprise située à L'Islet se spécialise dans la récupération des métaux ferreux et non ferreux. La collecte se fait par dépôt sur place ou par des conteneurs fournis par l'entreprise. La clientèle desservie s'étend de Saint-Michel-de-Bellechasse à Saint-Pascal et le volume traité était d'environ 2 688 tonnes en 2008.

2.3.4 Bois Franc 2000 inc.

Cette entreprise de fabrication de palettes de bois est située à Saint-Philippe-de-Néri. Elle dessert plusieurs grandes entreprises de la MRC de L'Islet pour la récupération du bois et du carton par l'entremise de ses remorques qu'elle laisse chez ses clients suite à la livraison de palettes.

2.3.5 Campor inc.

Un centre de traitement des boues de fosses septiques et des boues municipales est situé sur le chemin des Pionniers Ouest dans la municipalité de L'Islet. Il est la propriété de Campor inc., une entreprise ayant son siège social à Rivière-du-Loup. Il a été opéré 6 mois par année depuis 2004 et sera désormais fonctionnel à l'année à partir de mai 2009. On y a traité 7 585 mètres cubes de matières en 2008, sur une capacité autorisée de 10 000 mètres cubes par année. Une centrifugeuse est utilisée pour extraire la phase solide des boues. Suite au traitement, elle se présente sous forme de sable qui est composté par l'entreprise Tourbières Michaud Ltée de Rivière-du-Loup. Les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité de L'Islet sont utilisés pour traiter l'eau qui résulte du traitement des boues.

La clientèle desservie est principalement située entre Québec et Rimouski. L'entreprise opère un autre centre de traitement ouvert à l'année à Rivière-du-Loup.

2.3.6 Traitement municipal des eaux usées

Neuf municipalités du territoire possèdent des systèmes d'égout raccordés à des étangs aérés, soit Saint-Adalbert, Saint-Aubert, Saint-Jean-Port-Joli, Sainte-Louise, L'Islet, Saint-Marcel, Saint-Pamphile, Tourville et Sainte-Perpétue (tableau 2-3).

La municipalité de Saint-Aubert procède au traitement des eaux usées et des boues des installations à vidange périodique (communément nommées fosses de rétention) dans les étangs aérés de la municipalité. Elle possède, à cet effet, un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. Un

projet de lit de séchage des boues municipales est présentement à l'étude par la municipalité.

Tableau 2-3 : Boues municipales¹

MUNICIPALITÉ	DESCRIPTION	CAPACITÉ DES BASSINS (m ³)	VOLUME JOURNALIER (m ³)	FRÉQUENCE DE VIDANGE DES BASSINS ²	DISPOSITION DES BOUES APRÈS VIDANGE
L'Islet	Étang aéré	43 632	2 621	± 10 ans (1997-?)	À déterminer
Saint-Adalbert	Étang aéré	1 451	50	± 15 ans	À déterminer
Saint-Aubert	Étang aéré	6 323	284	± 20 ans	Construction d'un lit de séchage prévue en 2009
Saint-Jean-Port-Joli	Étang aéré	57 006	2 495	± 15 ans (1994-?)	À déterminer
Sainte-Louise	Étang aéré	2 500	162	± 10 ans (1998-2008)	Campor inc., L'Islet
Saint-Marcel	Étang aéré	2 300	120	± 10 ans (2005-?)	À déterminer
Saint-Omer	Fosses septiques et champ d'épuration communautaire	N/A	15 résidences	2 ans	Campor inc., L'Islet
Saint-Pamphile	Étang de décantation	100 000	Inconnu	± 30 ans (1963-1999 et 2004)	Lit de séchage adjacent aux étangs
Sainte-Perpétue	Étang aéré	22 080	735	± 10 ans	À déterminer
Tourville	Étang aéré	6 762	292	± 25 ans (1985-2009)	Lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud, Sainte-Perpétue

¹ Source : Municipalités, 2009.

² Les boues doivent être enlevées avant qu'elles n'occupent plus de 10 % du volume total utile des étangs.

2.3.7 Usine de compostage Maibec

Cette usine fait partie du complexe industriel de Maibec inc. à Saint-Pamphile. Elle fait exclusivement le traitement des résidus générés par les opérations de la compagnie sur place. Le produit fini est un paillis de cèdre qui est mis en marché sous forme de sacs.

2.3.8 Organismes communautaires

La Maison de la famille de la MRC de L'Islet inc. a mis sur pied le point de vente Dépan-O-Meubles de Saint-Jean-Port-Joli en 2008. Elle remet en circulation des meubles et électroménagers qui sont encore en état de servir. Un service de dépannage alimentaire distribue également des denrées non périssables. Le territoire présentement desservi par la collecte comprend les municipalités de la plaine du littoral et du piedmont.

Un comptoir vestimentaire est également offert à la population de Saint-Pamphile par cet organisme, ainsi qu'un autre à Sainte-Perpétue qui est opéré par la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue. La Société Saint-Vincent-de-Paul opère le comptoir vestimentaire à Saint-Jean-Port-Joli. L'organisme Entraide diabétique du Québec fait la cueillette à domicile des vêtements et petits objets domestiques pour le compte des magasins Village des valeurs.

L'organisme d'alphabétisation l'ABC des hauts plateaux recueille des livres usagés pour les distribuer dans les paniers de Noël à chaque année. Le Salon du livre recueille également des livres usagés pour la revente lors d'un événement annuel, soit le «Salon du livre de la Côte-du-Sud» en novembre au Centre Rousseau de Saint-Jean-Port-Joli.

2.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

2.4.1 Responsabilité des intervenants municipaux

La gestion des matières résiduelles est une compétence municipale attribuée en fonction de la *Loi sur les compétences municipales*. L'enfouissement des déchets est cependant confié à des régies intermunicipales. D'autre part, l'élaboration, le suivi et la révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* sont la responsabilité de la MRC de L'Islet en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. La MRC a un rôle de planification, d'organisation et de promotion.

Municipalités

La collecte, le transport des déchets et des matières recyclables sont sous la responsabilité de chaque municipalité pour huit d'entre elles. Cette compétence est assumée en régie pour les six autres. Les coûts reliés au traitement des matières recyclables sont également défrayés directement au fournisseur par les municipalités. Il en est de même pour les coûts du projet de vidange des fosses septiques et du suivi des opérations sur le terrain.

Ententes intermunicipales

L'élimination des déchets est une compétence municipale qui est déléguée à des Régies intermunicipales (tableau 2-1).

- *Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud* : Entente entre 6 municipalités du sud de la MRC de L'Islet qui sont propriétaires du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Perpétue.
- *Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles* : Entente entre 4 municipalités du nord de la MRC de L'Islet qui sont propriétaires du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles. La régie gère également les opérations du centre de transfert de L'Islet pour le compte de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.
- *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny* : Entente entre 7 municipalités du nord de la MRC de L'Islet et 11 municipalités de la MRC de Montmagny. En plus de l'élimination des déchets, la régie peut également, sur demande d'une ou de plusieurs municipalités, acquérir une ou plusieurs des compétences suivantes : enlèvement et transport des matières résiduelles, gestion de la collecte sélective, gestion des boues de fosses septiques.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Une entente intermunicipale lie la *Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie* avec la *Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny* pour la période de 2007 à 2012, avec une possibilité de renouveler aux cinq ans jusqu'en 2027. L'entente comprend la délégation de compétence en matière d'élimination des matières résiduelles, ainsi que l'établissement et l'exploitation du centre de transfert de L'Islet. Dans le cas où l'entente atteint sa durée maximale (20 ans), les installations deviendront propriété de la *Régie de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny*.

MRC de L'Islet

Treize des quatorze municipalités de la MRC de L'Islet ont mandaté la MRC pour procéder à un appel d'offres pour le traitement des matières recyclables. Six autres municipalités ont également confié un mandat d'appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques à la MRC.

De plus, la MRC a une entente avec le Centre de formation en environnement et récupération (CFER) de Bellechasse. L'organisme procède au transport et au traitement des ordinateurs dont les quatorze municipalités font la collecte. La MRC a également lancé un projet pilote de récupération des piles alcalines. L'installation des autres points de dépôt de piles, de peinture et autres produits est entièrement gérée par les municipalités de même que le suivi.

Tous ces projets font l'objet d'une campagne médiatique par la MRC dans les journaux locaux. La distribution des documents d'information et de promotion produits par la MRC est habituellement faite par les municipalités.

2.5 COLLECTES MUNICIPALES DES DIFFÉRENTES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.5.1 Collecte des déchets

La collecte des déchets est effectuée aux deux semaines, en alternance avec la collecte sélective des matières recyclables. Toutes les municipalités de la MRC de L'Islet acheminent leurs déchets au centre de transfert de L'Islet.

Certaines municipalités ont des contrats de collecte indépendants avec différents entrepreneurs (tableau 2-4). Les municipalités membres de la *Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud* ont procédé en 2009 à un appel d'offres commun. D'autres municipalités sont desservies par la municipalité de Saint-Aubert. Cette municipalité a d'ailleurs fait l'acquisition d'un nouveau camion de collecte automatisé de marque Labrie en 2009.

La plupart des municipalités exigent l'utilisation d'un bac roulant pour la collecte des déchets. Cette exigence est nouvelle en 2009 pour les municipalités membres de la *Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud*.

En plus du secteur résidentiel, la collecte comprend les industries, les commerces et les institutions de petite et moyenne envergure. Certaines municipalités offrent des collectes plus fréquentes en utilisant un camion à chargement frontal, surtout en période estivale. La collecte avec un camion à chargement frontal débutera en 2009 pour les municipalités membres de la *Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud*.

La tarification des industries, commerces et institutions pour la collecte et le traitement des déchets est gérée par chaque municipalité. Seule la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli procède à une tarification sur la base du volume des déchets produits, estimé par la capacité des conteneurs utilisés. Les autres municipalités établissent les tarifs par type d'usage.

Tableau 2-4 : Contrats de collecte des déchets des municipalités en cours en 2009

MUNICIPALITÉ	NOM ENTREPRISE	DURÉE DU CONTRAT	BAC ROULANT OBLIGATOIRE	NOMBRE DE PORTES
Plaine du littoral				
L'Islet	Les Concassés du Cap inc. (Cap-Saint-Ignace)	2007-2010	Oui	2006
Saint-Jean-Port-Joli	Les Concassés du Cap inc. (Cap-Saint-Ignace)	?-2013	Oui	1 300
Sainte-Louise	Municipalité de Saint-Aubert	2008-2009	Non	310
Saint-Roch-des-Aulnaies	Service sanitaire Clément Lizotte (Saint-Onésime)	2010-2012	Non	425
Piedmont				
Saint-Aubert	Municipalité de Saint-Aubert	Régie interne	Oui	525
Saint-Cyrille-de-Lessard	Les Concassés du Cap inc. (Cap-Saint-Ignace)	2008-2013	Non	608
Saint-Damase	Municipalité de Saint-Aubert	2008-2010	Non	251
Plateau appalachien				
Saint-Adalbert	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009-2012	Oui	297
Sainte-Félicité	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009	Non	205
Saint-Marcel	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009-2012	Oui	417
Saint-Omer	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009-2012	Oui	145
Saint-Pamphile	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009-2012	Oui	1 000
Sainte-Perpétue	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009-2012	Oui	708
Tourville	Transport Jacques Bois (Saint-Pamphile)	2009-2012	Oui	359
			Total	8 556

2.5.2 Collecte sélective des matières recyclables

Le papier, le carton, le verre, le métal et le plastique font l'objet d'une collecte sélective porte-à-porte dans les 14 municipalités de la MRC depuis 2002. Les bacs roulants de 360 litres sont obligatoires et les matières y sont déposées pêle-mêle. La collecte se fait à chaque deux semaines en alternance avec la collecte des déchets. Les matières sont acheminées au centre de tri Services sanitaires Roy inc. de Saint-Pascal dans la MRC de Kamouraska.

Comme pour la collecte des déchets, le secteur des industries, des commerces et des institutions de petite et moyenne envergure est desservi par les municipalités. Cependant, aucune obligation de participer à la collecte sélective n'a été établie par les municipalités à leur égard, en ce sens. Elles sont plusieurs à ne pas posséder les équipements suffisants, soit des bacs ou des conteneurs pour recueillir les matières à récupérer. Il n'y a pas, non plus, de tarification préférentielle comme mesure incitative à la récupération.

Un projet de récupération dans les aires publiques municipales a débuté en 2009 avec la participation de sept municipalités. Un total de quarante contenants de récupération sont fournis par la *Table de récupération hors-foyer*, afin d'être installés dans les parcs, les centres de loisirs et autres aires publiques municipales.

2.5.3 Collecte de résidus verts

Les feuilles d'automne font l'objet d'une collecte annuelle porte-à-porte par la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli dans son périmètre urbain depuis de nombreuses années. Les feuilles sont collectées par un camion à chargement arrière et sont ensuite étendues manuellement dans une plantation sylvicole privée.

2.5.4 Collecte de résidus domestiques dangereux

La peinture, l'huile, les piles alcalines ainsi que les ampoules fluocompactes sont récupérées dans certaines municipalités (tableau 2-5). Des points de dépôt permanents sont situés au bureau municipal, au garage municipal ou dans certains commerces. Les contenants, le transport et le traitement de ces matières sont fournis par Peintures récupérées du Québec inc. Les piles rechargeables sont également récupérées dans certains de ces points de dépôt par la Société de récupération des piles rechargeables. Une quantité importante des autres types de résidus domestiques dangereux ont été collectés en 2008 au garage municipal de Saint-Roch-des-Aulnaies, même si la municipalité n'est pas un point de dépôt officiel pour ces types de matières.

Tableau 2-5 : Lieux de dépôt pour les résidus domestiques dangereux

LIEUX DE DÉPÔT		PEINTURE	HUILE	PILES ALCALINES	PILES RECHARGEABLES
Saint-Jean-Port-Joli	Garage municipal	x			
	Magasin Coop La Paix			x	
	Le Centre Vartech				x
L'Islet	Quincaillerie Jos Proulx	x			
Sainte-Louise	Garage municipal	x	x		
Saint-Roch-des-Aulnaies	Garage municipal	x	x		
Saint-Cyrille-de-Lessard	Bureau municipal			x	
	Alimentation Guimond			x	
	Quincaillerie GH			x	
Saint-Marcel	Garage municipal	x			
	Bureau municipal			x	x
Saint-Pamphile	Magasin La Source				x
	Coop Saint-Pamphile			x	
	Garage municipal	x			

Les autres types de résidus domestiques dangereux sont les suivants : diluant à peinture, pesticides, acides, produits corrosifs ou caustiques, bases, goudron, propane, colasse, liquides halogénés, hydrocarbures et autres. Ils ne font plus l'objet d'une collecte depuis la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles en 2007. Certains points de dépôt les refusent alors que les autres les acceptent sans en faire la publicité. Le prix de traitement de ces matières était de 4,25 \$/kg en 2008.

2.5.5 Collecte des encombrants (meubles, électroménagers, etc.)

Une collecte porte-à-porte annuelle ou bisannuelle a lieu dans la plupart des municipalités. D'autres municipalités acceptent ces matières dans la collecte régulière des déchets. Dans les deux cas, les matières sont destinées à l'enfouissement.

Un lieu de dépôt permanent pour les métaux ferreux est en place au garage municipal de L'Islet. Un conteneur est également disponible pour les matières recyclables et les matières destinées à l'enfouissement.

Les pneus sont refusés lors de la collecte des encombrants. Les citoyens doivent s'en départir auprès de leur fournisseur de pneus habituel.

2.5.6 Collecte des boues

La vidange des fosses septiques débutera en 2009 et 2010 dans 6 municipalités de la MRC, soit : Saint-Adalbert, Saint-Cyrille-de-Lessard, Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-

Pamphile, Sainte-Perpétue et Tourville. Le projet comprend 2 000 fosses et est ouvert à l'adhésion des autres municipalités. L'entrepreneur retenu pour la collecte, le transport et le traitement des boues est Campor inc. de Rivière-du-loup.

La municipalité de Saint-Aubert procède depuis plusieurs années à la vidange systématique des fosses septiques du secteur du lac Trois-Saumons. La municipalité de Sainte-Louise procède également depuis 2008 à la vidange des fosses septiques de son territoire. Dans les autres municipalités, les propriétaires font affaire directement avec un entrepreneur privé pour la vidange de leur fosse septique.

L'inventaire des installations septiques sur le terrain aura lieu en bordure de certains lacs où l'on retrouve des activités de villégiature. Les associations de riverains du lac Bringé (Saint-Cyrille-de-Lessard), ainsi que des lacs d'Apic et Fontaine Claire (Saint-Marcel) ont fait des demandes à leur municipalité en ce sens.

2.5.7 Collecte municipale desservant les industries, commerces et institutions (ICI)

Les matières résiduelles en provenance du secteur ICI sont généralement intégrées à la collecte municipale des déchets et des matières recyclables. De plus, les municipalités de Saint-Cyrille-de-Lessard, de Saint-Jean-Port-Joli et de L'Islet effectuent chacune une collecte des conteneurs distincte pour les ICI. Certaines entreprises qui produisent un volume important de matières résiduelles gèrent elles-mêmes le transport de leurs résidus au centre de tri ou aux lieux d'élimination.

2.5.8 Matières résiduelles en provenance du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD)

Il n'y a pas de collecte municipale distincte pour le secteur de la construction, rénovation et démolition. Les entrepreneurs acheminent ces matières directement aux lieux d'élimination par leurs propres moyens ou par le biais de conteneurs loués. Les citoyens n'ont pas accès au centre de transfert de L'Islet pour ces matières, ni au lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud depuis sa fermeture en janvier 2009. Ils doivent maintenant utiliser les services de l'Éco-Centre du golf de Montmagny. Ce lieu de dépôt n'occupe pas une situation géographique stratégique par rapport à la population de la MRC de L'Islet et la disposition de ces matières est une problématique majeure.

2.5.9 Collectes spéciales

Les ordinateurs et appareils informatiques sont récupérés au bureau municipal de chaque municipalité de la MRC deux fois par année, soit aux mois d'avril et de novembre. Le

Centre de formation en environnement et récupération (CFER) de Bellechasse en fait le transport et la valorisation.

Les tubulures d'érablière ont fait l'objet d'une collecte ponctuelle en août 2008 dans les garages municipaux des municipalités participantes. Les matières ont été acheminées au centre de tri de Services sanitaires Roy inc. de Saint-Pascal. Cette collecte a été une initiative de la *Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud*, en collaboration avec ses municipalités membres.

2.6 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Les coûts de traitement des matières résiduelles des municipalités de la MRC de L'Islet en 2008 sont de 485 590 \$, dont 406 817 \$ pour l'enfouissement et 78 773 \$ pour le traitement des matières récupérées (tableau 2-6). Les coûts d'enfouissement ont dramatiquement augmenté depuis 2000, alors qu'ils étaient de 218 275 \$. La collecte sélective des matières recyclables est depuis 2005 le mode de gestion le plus économique.

La redevance exigible pour l'élimination des matières résiduelles était de 10,41 \$/tonne en 2008. Ce montant est payé au gouvernement du Québec par les municipalités depuis 2006. Cette somme est redistribuée deux fois par année aux municipalités du Québec en fonction de la richesse foncière de chacune. Une portion du montant (10 % en 2008) est distribuée en fonction des efforts déployés pour la réduction des déchets. La subvention ne peut toutefois jamais être inférieure aux redevances payées par la municipalité (tableau 2-7). La redevance à l'enfouissement sera de 10,67 \$/tonne en 2009 et la portion versée en fonction de la performance sera de 20 %.

Éco-peintures inc. représente les fabricants de peinture pour financer à 100 % les dépôts permanents de récupération de peinture offerts aux municipalités. Les huiles usées sont gérées de la même manière par la Soghu–Société de gestion des huiles usées. Les coûts de traitement des piles (2,00 \$/kg) et des lampes fluocompactes (0,30 \$ l'unité), des résidus organiques (2,00 \$/kg) et des résidus inorganiques (2,75 \$/kg) sont présentement assumés par les municipalités. À partir de 2009, les frais pour le recyclage des lampes fluocompactes seront remboursés à même un fonds de 100 000 \$ créé par Hydro-Québec.

Les entreprises d'emballage et d'imprimés sont représentées par Éco-entreprises Québec inc. Elles doivent quant à elles défrayer 50 % des coûts engendrés par la collecte sélective depuis 2005. Les montants à remettre aux municipalités sont négociés avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Les médias écrits, représentés par Recycle Médias, devront quant à eux contribuer en espaces publicitaires pour promouvoir la récupération. Un projet de tarif ainsi que toutes autres modalités applicables sont en cours d'élaboration.

Tableau 2-6 : Budget des municipalités pour le traitement des matières résiduelles en 2008

MUNICIPALITÉ	TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES @ 37\$/TONNE		ENFOUISSEMENT			COÛT TOTAL
	TONNES	FRAIS DE TRAITEMENT	TONNES	\$/ TONNE	FRAIS DE TRAITEMENT	FRAIS DE TRAITEMENT
Plaine du littoral						
L'Islet	483	17 871 \$	1 296	67.67 \$	87 700 \$	105 571 \$
Saint-Jean-Port-Joli	512	18 944 \$	1 641	67.67 \$	111 046 \$	129 990 \$
Sainte-Louise	71	2 627 \$	204	67.67 \$	13 805 \$	16 432 \$
Saint-Roch-des-Aulnaies	103	3 811 \$	425	67.67 \$	28 760 \$	32 571 \$
Piedmont						
Saint-Aubert	143	5 291 \$	430	67.67 \$	29 098 \$	34 389 \$
Saint-Damase	68	2 516 \$	266	67.67 \$	18 000 \$	20 516 \$
Saint-Cyrille-de-Lessard	73	2 701 \$	147	67.67 \$	9 947 \$	12 648 \$
Plateau appalachien						
Saint-Adalbert	46	1 702 \$	179	68.00 \$	12 172 \$	13 874 \$
Sainte-Félicité	27	999 \$	156	n/d ⁽¹⁾	n/d ¹	999 \$
Saint-Marcel	46	1 702 \$	142	68.00 \$	9 656 \$	11 358 \$
Saint-Omer	33	1 221 \$	96	68.00 \$	6 528 \$	7 749 \$
Saint-Pamphile	286	10 582 \$	533	68.00 \$	36 244 \$	46 826 \$
Sainte-Perpétue	180	6 660 \$	440	68.00 \$	29 920 \$	36 580 \$
Tourville	58	2 146 \$	205	68.00 \$	13 940 \$	16 086 \$
Total	2 129	78 773 \$	6 160	-	406 817 \$	485 590 \$

¹ Les coûts que représente l'enfouissement en tranchée ne sont pas comptabilisés de façon distincte par la municipalité.

Tableau 2-7 : Sommes reçues par les municipalités relativement à la gestion des matières résiduelles

MUNICIPALITÉ	REDISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ¹	COMPENSATION POUR LES COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
	Juin 2008	2005-2006
Plaine du littoral		
L'Islet	11 626 \$	40 105 \$
Saint-Jean-Port-Joli	10 376 \$	45 030 \$
Sainte-Louise	2 201 \$	Données non disponibles
Saint-Roch-des-Aulnaies	2 834 \$	5 686 \$
Piedmont		
Saint-Aubert	4 382 \$	17 841 \$
Saint-Cyrille-de-Lessard	2 265 \$	7 130 \$
Saint-Damase	1 745 \$	5 744 \$
Plateau appalachien		
Saint-Adalbert	1 780 \$	4 806 \$
Sainte-Félicité	NIL ²	2 136 \$
Saint-Marcel	1 579 \$	4 721 \$
Saint-Omer	1 022 \$	4 488 \$
Saint-Pamphile	8 164 \$	30 340 \$
Sainte-Perpétue	5 579 \$	20 902 \$
Tourville	2 178 \$	6 841 \$
Total	55 731 \$	195 770 \$

¹ Des données plus complètes seront disponibles d'ici juillet 2009 sur le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

² La municipalité de Sainte-Félicité n'était pas éligible en fonction de son utilisation d'un lieu de dépôts en tranchée.

CHAPITRE TROISIÈME

3. MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR MUNICIPAL

Les municipalités de la MRC de L'Islet ont géré la collecte de 8 555 tonnes de matières résiduelles en 2008, soit une moyenne de 450 kg par habitant (figure 3-1). C'est 14 % de plus que la moyenne québécoise pour le secteur résidentiel (394 kg/habitant). Cette différence est expliquée en grande partie par l'inclusion des industries, commerces et institutions dans les services municipaux de gestion des matières résiduelles.

Ces matières incluent la collecte porte-à-porte pour les déchets (6 160 tonnes), les matières recyclables (2 129 tonnes) ainsi que d'autres collectes de matières (265 tonnes). Par exemple, les 14 municipalités participent aux deux collectes annuelles d'ordinateurs et appareils informatiques. Plusieurs municipalités offrent des points de dépôt permanents pour des résidus domestiques dangereux tels que la peinture, les piles domestiques, les lampes fluocompactes et l'huile usée. Enfin, la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli effectue une collecte des feuilles d'arbres dans son périmètre urbain.

Pour caractériser dans le détail les matières résiduelles générées par le secteur municipal, nous nous basons sur la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*. L'établissement des objectifs de récupération est basé sur ces estimations.

3.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Les municipalités de la MRC de L'Islet ont enfoui 6 160 tonnes de déchets en 2008, soit une moyenne de 324 kg par habitant (tableau 3-1). C'est 30 % de plus que la moyenne québécoise en milieu rural (249 kg/habitant) et 11 % de plus que la moyenne québécoise en milieu urbain (290 kg/habitant).

Tel que mentionné précédemment, ceci est expliqué en grande partie par le fait que la collecte municipale comprend une large part des industries, commerces et institutions de petite et moyenne envergure. Il est donc impossible de connaître exactement la part des matières d'origine résidentielle dans les données du secteur municipal. Également, il n'y a aucune collecte régulière des matières putrescibles dans la MRC de L'Islet, alors que pour l'ensemble du Québec, 3,6 % des matières résiduelles générées sont valorisées par les filières de traitement des matières putrescibles.

Figure 3-1 Cheminement des matières résiduelles d'origine municipale en 2008

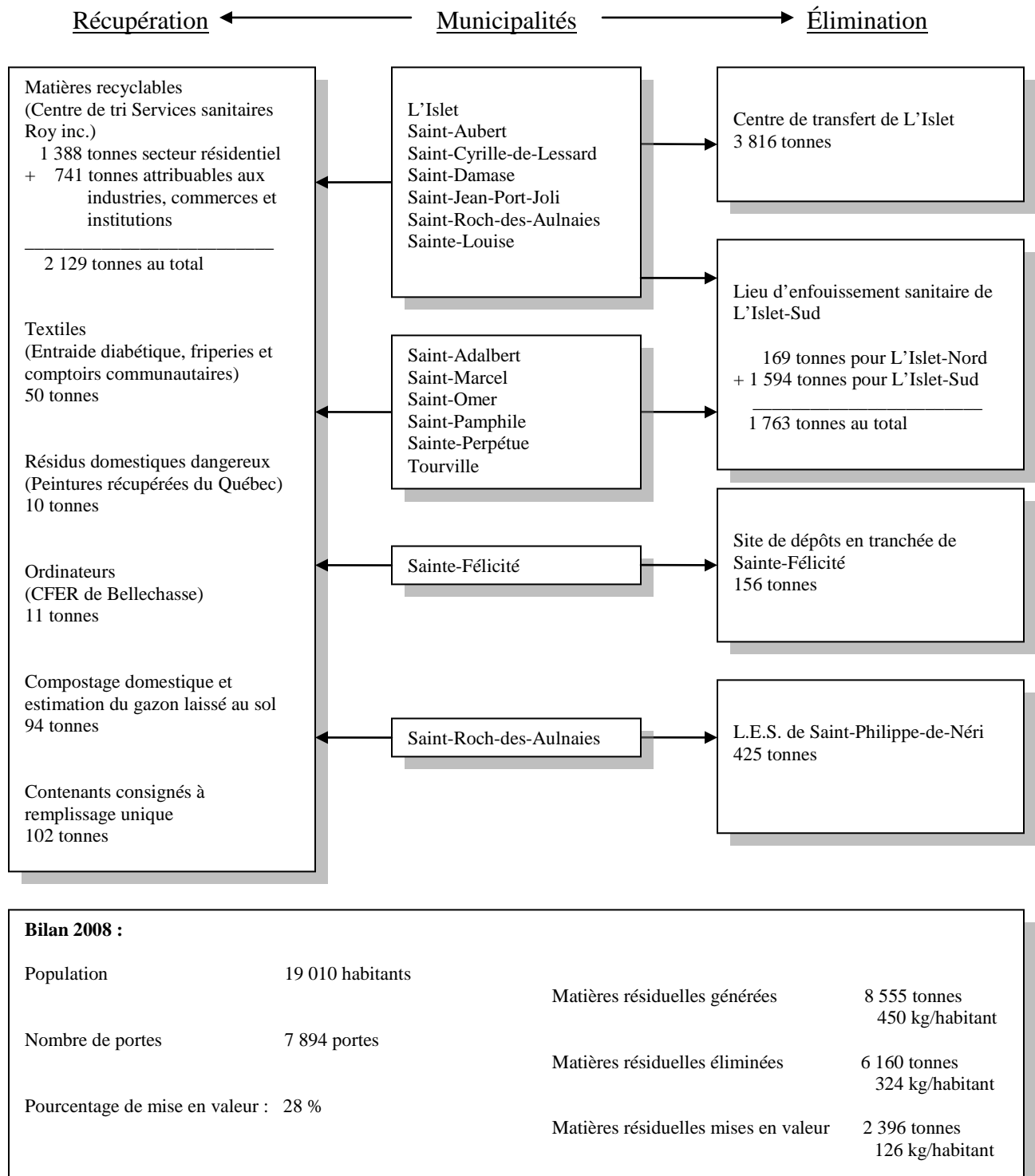


Tableau 3-1 : Quantités de matières résiduelles municipales éliminées dans la MRC de L'Islet en 2000 et en 2008

	2000 tonnes	2008 tonnes	POPULATION habitants	QUANTITÉ PAR HABITANT tonnes/hab
Plaine du littoral				
L'Islet	2 766	1 296	3 846	0,337
Saint-Jean-Port-Joli	2 330	1 641	3 445	0,476
Sainte-Louise	346	204	718	0,285
Saint-Roch-des-Aulnaies	412	425	959	0,443
Piedmont				
Saint-Aubert	797	430	1 497	0,287
Saint-Cyrille-de-Lessard	556	266	776	0,343
Saint-Damase	346	147	566	0,260
Plateau appalachien				
Saint-Adalbert	329	179	599	0,299
Sainte-Félicité	210	156	405	0,385
Saint-Marcel	271	142	516	0,275
Saint-Omer ¹	202	96	339	0,284
Saint-Pamphile	1 246	533	2 698	0,197
Sainte-Perpétue	995	440	1 907	0,231
Tourville	347	205	739	0,277
Total	11 153	6 160	19 010	0,324
Au Québec	2 827 000²	2 057 000³	7 651 531⁴	0,269

¹ Incluant certains rangs de Saint-Pamphile, ce qui peut expliquer la production moyenne par capita élevée.

² Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec.

³ Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec.

⁴ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009.

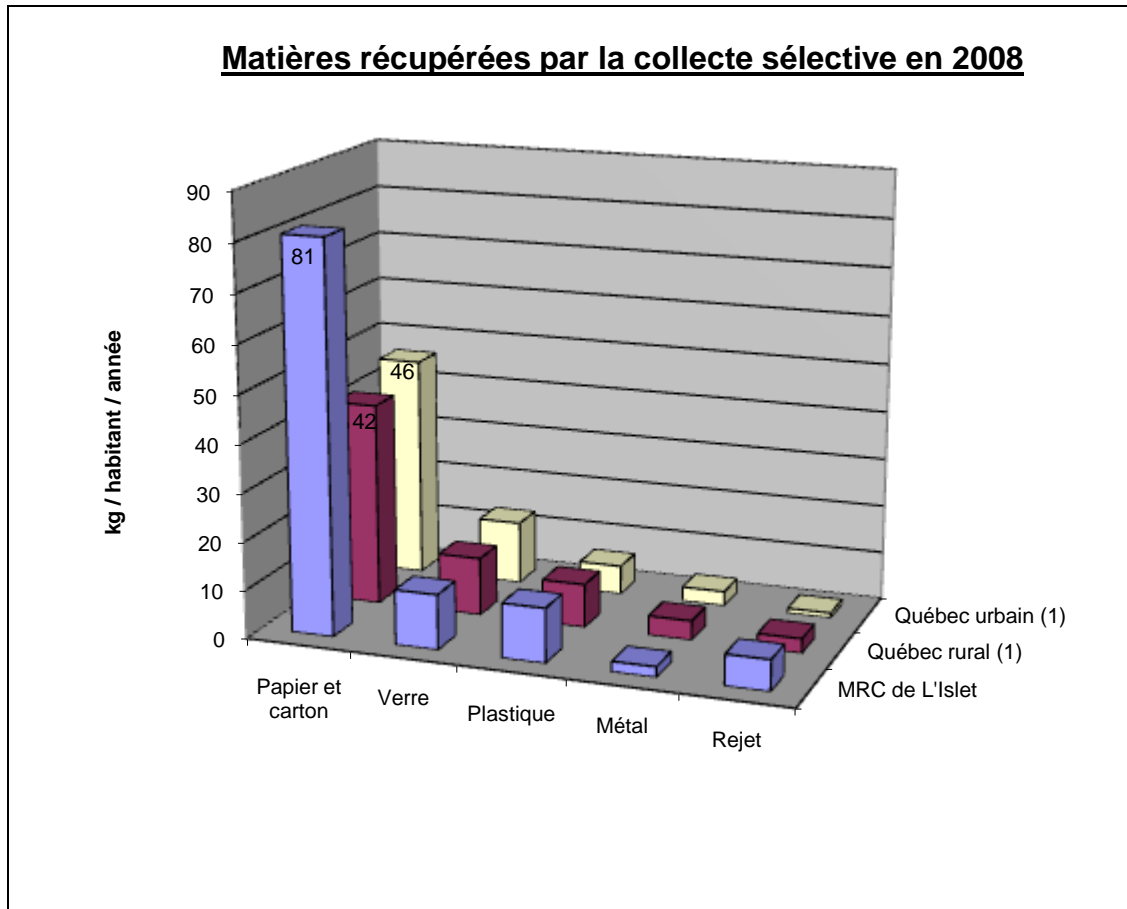
3.2 MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES PAR LA COLLECTE SÉLECTIVE

Les municipalités de la MRC de L'Islet ont récupéré 2 129 tonnes de matières recyclables en 2008 par le moyen de la collecte sélective. C'est une moyenne de 112 kg par habitant (tableau 3-2).

Cependant, comme la collecte sélective comprend les industries, commerces, institutions de petite et moyenne envergure, une proportion de ces matières n'est pas de provenance résidentielle. Nous pouvons estimer à 741 tonnes la contribution du secteur résidentiel en

comparant avec la composition moyenne des matières récupérées au Québec par la collecte sélective (figure 3-2).

Figure 3-2



Le raisonnement est basé sur l'hypothèse que les industries, commerces et institutions génèrent surtout du papier et du carton comme matières recyclables, les autres matières étant surtout générées par le secteur résidentiel. Un excédent de 39 kg par habitant par année de papier et carton est récupéré dans la MRC de L'Islet en comparaison avec le Québec rural. Considérant que cette quantité n'est pas attribuable au secteur résidentiel, on retranche 39 kg des 112 kg par habitant par année récupérés par le secteur municipal. On estime donc à 73 kg par habitant par année la quantité de matières résiduelles récupérées par la collecte sélective pour le secteur résidentiel dans la MRC de L'Islet. Ces données sont comparables à la moyenne québécoise, soit 70 kg par habitant par année en milieu rural et 69 kg par habitant par année en milieu urbain¹.

¹ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007.

Tableau 3-2 : Matières recyclables récupérées par la collecte sélective en 2000 et en 2008

	2000 tonnes	2008 tonnes	POPULATION habitants	QUANTITÉ PAR HABITANT t.m./hab
Plaine du littoral				
L'Islet	-	483	3 846	0,126
Saint-Jean-Port-Joli	110	512	3 445	0,149
Sainte-Louise	27	71	718	0,099
Saint-Roch-des-Aulnaies	10	103	959	0,107
Piedmont				
Saint-Aubert et Saint-Damase	21	211	2 063	0,103
St-Cyrille-de-Lessard	-	73	776	0,094
Plateau appalachien				
Saint-Adalbert	-	46	599	0,077
Sainte-Félicité	-	27	405	0,067
Saint-Marcel	-	46	516	0,089
Saint-Omer	-	33	339	0,097
Saint-Pamphile	-	286	2 698	0,106
Sainte-Perpétue	-	180	1 907	0,094
Tourville	-	58	739	0,078
Total	168	2 129	19 010	0,112
Au Québec²	322 000¹	530 000²	7 651 531³	0,069

¹ Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec.

² Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec, Recyc-Québec.

³ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009.

3.3 RÉSIDUS DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS RÉCUPÉRÉS

Les municipalités de la MRC de L'Islet ont récupéré 10,9 tonnes de résidus des technologies de l'information et des communications en 2008, soit une moyenne de 0,6 kg par habitant. C'est 50 % de plus que la moyenne québécoise en 2006 (0,4 kg par habitant). Cette performance est attribuable au fait que cette nouvelle collecte a été mise en place en 2008. Selon l'expérience du récupérateur, les premières collectes affichent des taux de récupération particulièrement élevés pour ensuite se stabiliser. Les matières récupérées par cette collecte comprennent les ordinateurs et autres appareils informatiques, les téléphones cellulaires, télécopieurs, etc. Une portion des appareils collectés provient du secteur des industries, commerces et institutions.

3.4 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX RÉCUPÉRÉS (RDD)

Les municipalités de la MRC de L'Islet ont récupéré 10,2 tonnes de résidus domestiques dangereux en 2008, soit une moyenne de 0,538 kg par habitant (tableau 3-3). C'est 37 % de plus que la moyenne québécoise pour 2006 (0,392 kg par habitant). C'est cependant 90 % moins que la quantité récupérée en 2000, ce qui semble cependant suivre la moyenne québécoise. Cette chute s'explique aussi par l'arrêt de la collecte annuelle au lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, et conséquemment par la diminution des catégories de matières acceptées. De plus, cette collecte s'adressait également à des municipalités situées à l'extérieur du territoire de la MRC de L'Islet et la quantité récupérée est donc surestimée.

Tableau 3-3 : Résidus domestiques dangereux collectés dans la MRC de L'Islet en 2000 et en 2008

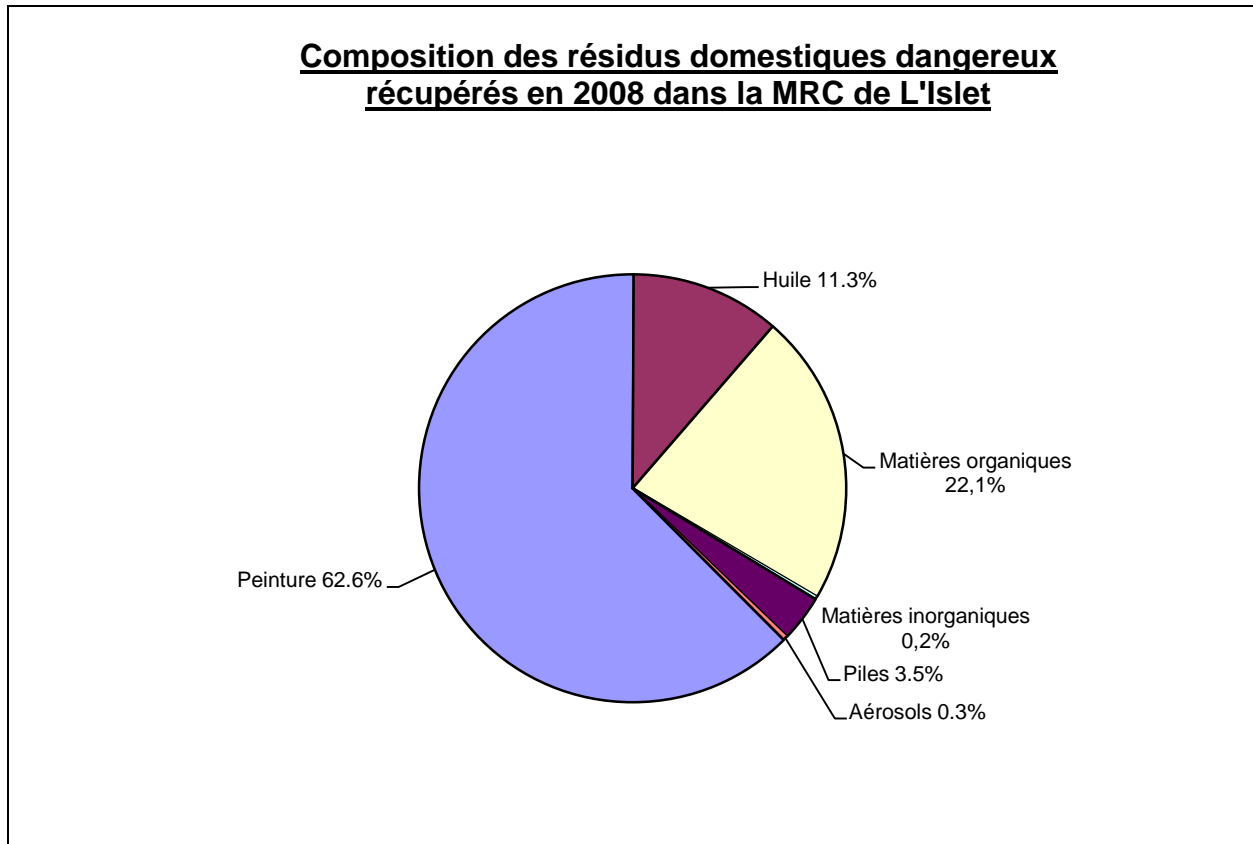
	2000 kg	2008 kg	POPULATION habitants	QUANTITÉ PAR HABITANT EN 2008 kg/hab
Plaine du littoral				
L'Islet	N/D	2 295	3 846	0,597
Saint-Jean-Port-Joli	N/D	2 169	3 445	0,630
Sainte-Louise	N/D	1 200	718	1,671
Saint-Roch-des-Aulnaies	N/D	2 587	959	2,698
Piedmont				
Saint-Aubert	N/D	-	1 497	-
Saint-Cyrille-de-Lessard	N/D	0	776	0,000
Saint-Damase	N/D	-	566	-
Plateau appalachien				
Saint-Adalbert	N/D	-	599	-
Sainte-Félicité	N/D	-	405	-
Saint-Marcel	N/D	518	516	1,004
Saint-Omer	N/D	-	339	-
Saint-Pamphile	N/D	1 465	2 698	0,543
Sainte-Perpétue	N/D	-	1 907	-
Tourville	N/D	-	739	-
Total	19 480	10 234	19 010	0,538
Au Québec	5 100 000¹	3 000 000²	7 651 531³	0,392

¹ Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

² Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

³ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009.

Figure 3-3



3.5 MATIÈRES COMPOSTABLES RÉCUPÉRÉES

Les citoyens de la MRC de L'Islet ont récupéré environ 94 tonnes de matières compostables en 2008, soit une moyenne de 4,9 kg par habitant. C'est presque trois fois moins que la moyenne québécoise pour 2006 (14 kg par habitant). Il n'y a effectivement aucune collecte régulière des matières compostables par les municipalités dans la MRC de L'Islet. Cependant, une grande partie des quantités récupérées par les citoyens ne peut être comptabilisée et les modèles proposés ne tiennent pas compte de la nature variée des régions rurales.

Les données sur les quantités récupérées sont le fruit d'estimations très grossières. On estime à 38 tonnes par année les résidus organiques valorisés par compostage domestique, en considérant que chaque unité permet de mettre en valeur 100 kg et que 378 composteurs ont été vendus aux citoyens par les municipalités de la MRC de L'Islet entre 2002 et 2005. La collecte annuelle de feuilles de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli comprend environ 30 tonnes par année. Enfin, selon Recyc-Québec, le programme de publicité qui incite les citoyens à laisser le gazon au sol permettrait de récupérer environ 26 tonnes par année dans la MRC de L'Islet. Ces trois mesures totalisent donc

approximativement 94 tonnes de matières compostables que l'on considère être détournées de l'enfouissement.

D'autre part, la Ville de Saint-Pamphile subventionne l'achat de couches lavables pour bébés. Cette mesure est trop récente pour en comptabiliser des effets significatifs, mais on estime que l'utilisation de couches lavables permettrait de produire 60 fois moins de déchets solides que les couches jetables. En se basant sur les 722 naissances enregistrées en 2001¹, on estime à 614 tonnes par année la quantité de déchets reliés aux couches jetables pour la MRC de L'Islet. En effet, on considère qu'un enfant utilisera en moyenne 4 380 couches jetables, soit 850 kg, mises à l'enfouissement².

3.6 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES RÉCUPÉRÉES

Peu de données sont disponibles sur les quantités de boues de fosses septiques récupérées en 2008 dans la MRC de L'Islet. La municipalité de Sainte-Louise a débuté la vidange des fosses septiques de son territoire (112 fosses en 2008). La municipalité de Saint-Aubert procède depuis plusieurs années à la vidange systématique des fosses septiques pour le secteur du lac Trois Saumons. Cette municipalité offre également le service de vidange sur une base volontaire pour les autres secteurs (279 fosses vidangées en 2008 au total en incluant le secteur du lac). Dans les autres municipalités, la responsabilité de la collecte incombe aux propriétaires et aucun suivi n'est effectué.

Cependant, un projet de vidange des fosses septiques débutera en 2009 et 2010 dans six des quatorze municipalités de la MRC de L'Islet. Le nombre de propriétés à desservir est estimé à 2 056, dont 1 375 résidences permanentes et 681 résidences saisonnières. Considérant les fréquences de vidange de 2 ans pour les résidences permanentes et de 4 ans pour les résidences saisonnières, on estime à 857 le nombre de propriétés desservies par année.

Il est estimé³ que 76,5 % des installations sont antérieures à 1981. Avec un volume moyen de 1,7 m³ par fosse, on obtient 1 114 m³ pour 656 installations. On considère les installations postérieures à 1981 conformes au *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées*, avec conséquemment un volume moyen de 3,4 m³ par fosse, soit 685 m³ pour 201 installations. Le volume total serait donc de 1 799 mètres cubes par année pour les six municipalités desservies.

¹ Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051, Institut de la statistique du Québec, Direction de la méthodologie, de la démographie et des enquêtes spéciales, 2003.

² Les couches lavables constituent une alternative moderne, écologique et économique aux couches jetables, Anne-Sophie Ourth, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, 2003.

³ Évaluation du rendement du centre de traitement des BFS et de la station d'épuration pour un scénario de gestion conjointe des boues des MRC de L'Islet et de Montmagny, rapport, Roche, Février 2001.

On estimait en 2001 que 5 233 propriétés étaient à desservir pour 12 044 m³ de boues dans la MRC de L'Islet, soit 4 004 résidences permanentes pour 9 218 m³ de boues et 1 229 résidences saisonnières pour 2 826 m³.

3.7 LES TEXTILES RÉCUPÉRÉS

Les municipalités de la MRC de L'Islet ont récupéré au moins 50 tonnes de textiles en 2008, soit une moyenne de 3 kg par habitant. La moyenne québécoise pour 2006 était également de 3 kg par habitant. Dans la MRC de L'Islet, le principal récupérateur est l'Entraide diabétique du Québec avec 45 tonnes en 2008. De plus, le textile est une matière qui est réutilisée parfois plusieurs fois par la population, ce qui n'est pas comptabilisé.

3.8 ENCOMBRANTS RÉCUPÉRÉS

Les encombrants comprennent des matières qui affichent un haut taux de réutilisation non comptabilisé à travers la population, comme c'est le cas pour les textiles. Le service de récupération de meubles Dépan-O-Meubles de Saint-Jean-Port-Joli a récupéré plus de 400 meubles et appareils électroménagers en 2008. Les nombreux antiquaires et marchés aux puces de la MRC de L'Islet ne tiennent pas de registre des quantités de matières récupérées.

3.9 MATÉRIAUX SECS RÉCUPÉRÉS

Les matériaux secs réutilisés par la population ne sont pas comptabilisés. L'utilisation des services de location de conteneurs provenant de la MRC de Montmagny est comptabilisée pour le secteur construction, rénovation, démolition.

3.10 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS POUR LE SECTEUR MUNICIPAL

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* du gouvernement du Québec propose comme objectif général de mettre en valeur 65 % des matières pouvant être mises en valeur annuellement.

La société d'état Recyc-Québec met à la disposition des MRC une grille de calcul qui permet de caractériser les différents types de matières générées par le secteur résidentiel (tableau 3-5) (figure 3-4). Cette caractérisation est basée sur l'étude de *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007*. La quantité de matières générées et le potentiel de récupération sont calculés à partir des données

présentées dans le tableau 3-4. La différence entre les quantités totales estimées et celles mesurées est attribuée à l'inclusion des industries, commerces et institutions dans la collecte des déchets.

Tableau 3-4 : Données pour 2008 utilisées pour la détermination des objectifs

Matières résiduelles éliminées	6 160	Tonnes
Population	19 010	Habitants
Unités unifamiliales en territoire rural	6 634	Résidences
Unités d'occupation des immeubles de 2 à 9 logements	1 526	Logements
Unités d'occupation des immeubles de 10 logements et plus	170	Logements

Figure 3-4

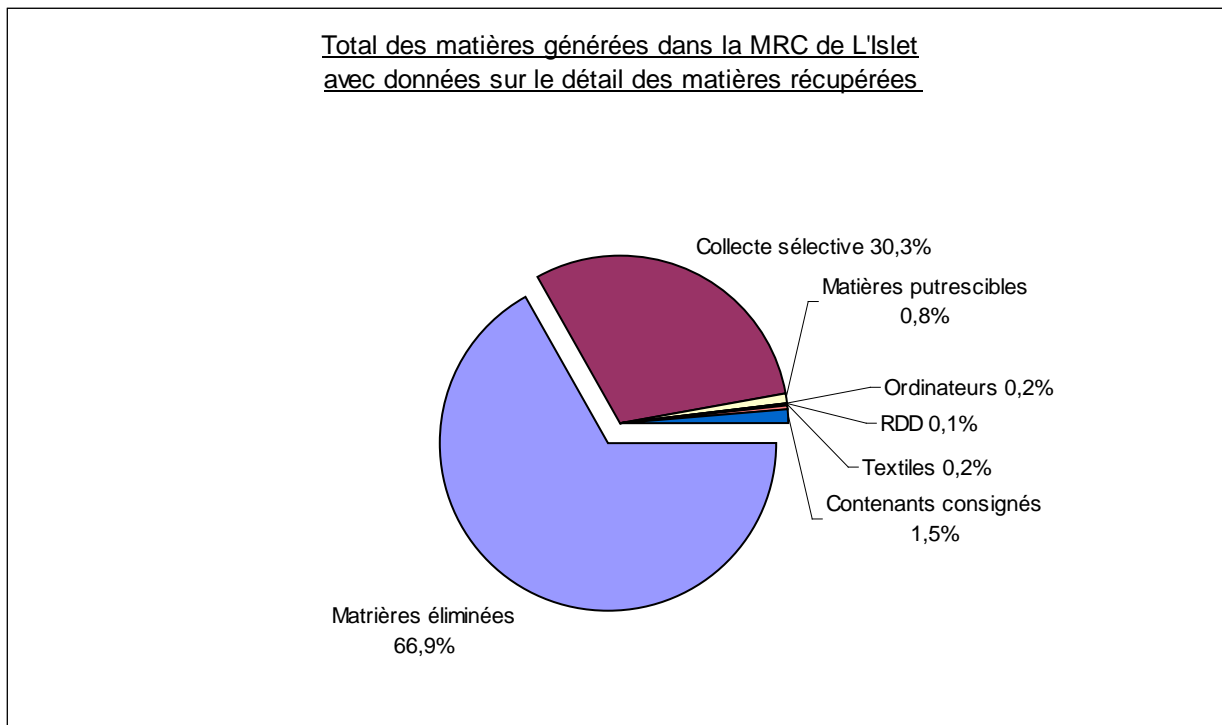
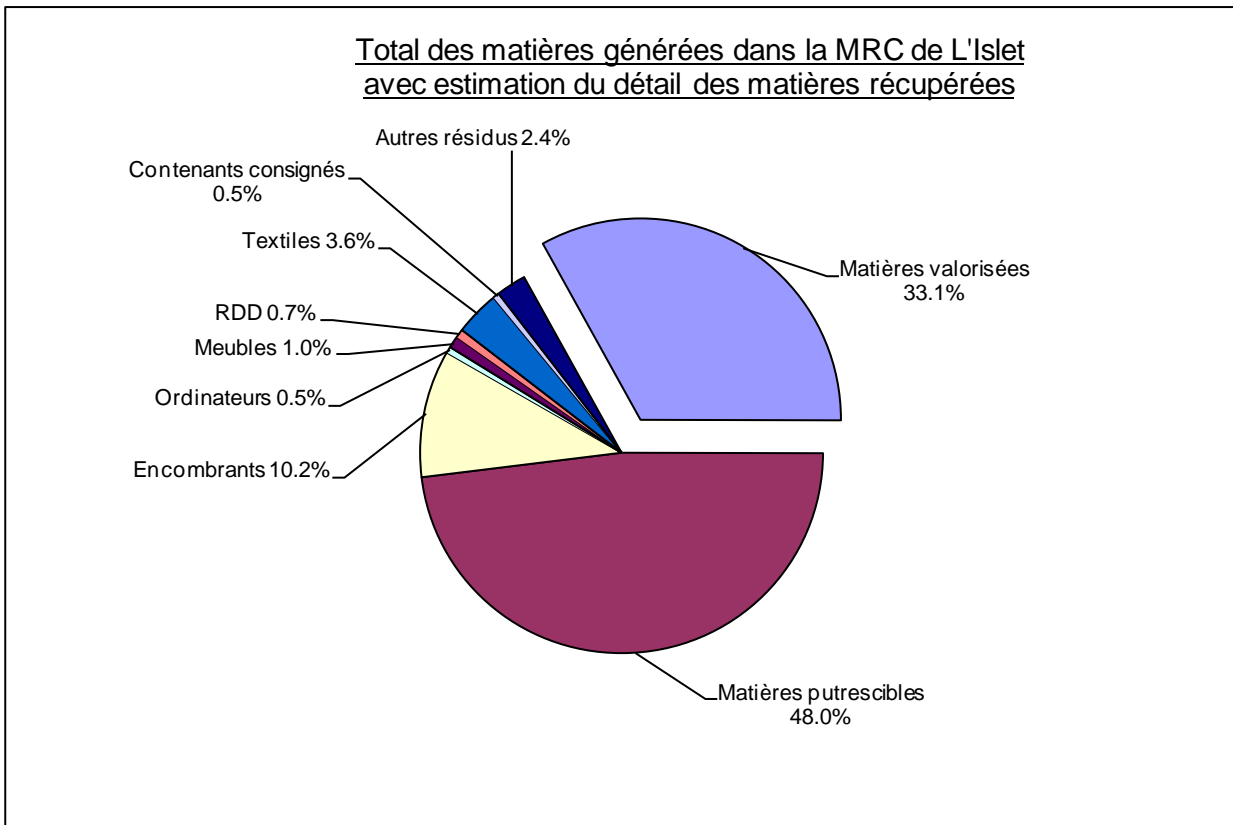


Tableau 3-5 : Caractérisation des matières résiduelles générées par le secteur municipal en 2008¹

CATÉGORIES DE MATIÈRES	RÉCUPÉRATION	ÉLIMINATION	MATIÈRES RÉSIDUELLES TOTALES	TAUX DE RÉCUPÉRATION	OBJECTIFS DE LA POLITIQUE
	tonnes	tonnes	tonnes	%	%
Papier et carton	1 408,5	59,0	1 467,6	89%	60%
Verre	406,6	22,5	429,2	88%	60%
Métaux	97,1	139,7	236,8	38%	60%
Plastiques	216,7	377,3	594,0	34%	60%
<i>Sous-total collecte sélective</i>	<i>2 129,0</i>	<i>598,5</i>	<i>2 727,5</i>	<i>73%</i>	<i>60%</i>
Matières putrescibles	94,0	3 330,8	3 424,8	3%	60%
Encombrants	0,0	718,7	718,7	nd	60%
Résidus de construction, rénovation et démolition	-	361,8	361,8	-	-
Ordinateurs et appareils électroniques	11,0	34,9	45,9	22%	60%
Meubles	Réemploi non comptabilisé	66,9	66,9	nd	60%
Résidus domestiques dangereux	10,0	49,3	59,3	16%	75%
Textiles	50,0	216,6	266,6	17%	50%
Contenants consignés	102,0	34,1	136,1	70%	80%
Autres résidus	S/O	169,2	169,2	na	na
<i>Totaux estimés</i>	<i>2 396,0</i>	<i>5 580,8</i>	<i>7 976,8</i>		
<i>Totaux mesurés</i>	<i>2 396,0</i>	<i>6 160,0</i>	<i>8 555,0</i>	<i>28%</i>	<i>65%</i>

¹ Les données présentées sur fond grisé représentent des données réelles mesurées. Les autres données sont des estimations faites par une grille de calcul fournie par Recyc-Québec. Le calcul tient compte du nombre d'unités d'occupation et de la Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007 (Recyc-Québec et Éco-entreprises Québec, décembre 2007).

CHAPITRE QUATRIÈME

4. MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI)

Les industries, commerces et institutions de la MRC de L'Islet ont généré un minimum de 2 436 tonnes de matières résiduelles en 2008, soit une moyenne de 128 kg/habitant (figure 4-1). C'est 80 % de moins que la moyenne québécoise (634 kg/habitant).

L'ensemble des données dont nous disposons pour les industries, commerces et institutions ne représente pas la réalité, autant pour la quantité générée, l'enfouissement ou la récupération. En effet, la plupart des industries, commerces et institutions confient la collecte de leurs déchets aux municipalités. Il n'est pas possible de connaître la proportion des déchets qui leur est attribuable par rapport au secteur résidentiel. De plus, la récupération dans les industries est très importante, mais n'est pas comptabilisée.

4.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

Les industries, commerces et institutions de la MRC de L'Islet ont enfoui au moins 1 402 tonnes de déchets en 2008 (tableau 4-1). Cette quantité représente une moyenne de 74 kg/habitant. C'est 82 % de moins que la moyenne québécoise (415 kg/habitant).

La contribution des industries, commerces et institutions à la collecte résidentielle des déchets pour les municipalités de L'Islet-Sud a fait l'objet d'une estimation approximative. Cette proportion n'est pas comptabilisée pour les municipalités de L'Islet-Nord.

La baisse des quantités de matières enfouies pour ce secteur entre 2000 et 2008 est très importante et passe de 3 620 tonnes à 1 402 seulement. Environ 52 % des matières en 2000 était du bois provenant du secteur manufacturier (meubles, portes et fenêtres, palettes). Cette matière affiche maintenant un taux de récupération extrêmement élevé au Québec. C'est donc ce qui pourrait expliquer en grande partie la baisse des quantités enfouies.

Tableau 4-1 : Déchets éliminés par les industries, commerces et institutions en 2008

	2000	2008	POPULATION	QUANTITÉ PAR HABITANT
	tonnes	tonnes	habitants	tonnes/hab
Plaine du littoral				
L'Islet	n/d	369	3 846	0,096
Saint-Jean-Port-Joli	n/d	189	3 445	0,055
Sainte-Louise	n/d	9	718	0,013
Saint-Roch-des-Aulnaies	n/d	0	959	0,000
Piedmont				
Saint-Aubert	n/d	71	1 497	0,047
Saint-Cyrille-de-Lessard	n/d	17	776	0,022
Saint-Damase	n/d	1	566	0,002
Plateau appalachien				
Saint-Adalbert	n/d	0	599	0,000
Sainte-Félicité	n/d	0	405	0,000
Saint-Marcel	n/d	4	516	0,008
Saint-Omer	n/d	1	339	0,003
Saint-Pamphile	n/d	540	2 698	0,200
Sainte-Perpétue	n/d	189	1 907	0,099
Tourville	n/d	11	739	0,015
Total	3 620	1 402	19 010	0,074
Au Québec³	2 655 000⁽¹⁾	3 174 000⁽²⁾	7 651 531⁽³⁾	0,415

¹ Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec

² Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec

³ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009

4.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES PAR LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

Les industries, commerces et institutions de la MRC de L'Islet ont récupéré environ 1 034 tonnes de matières recyclables en 2008, surtout par l'Éco-Centre du golf et par la collecte sélective municipale (figure 4-1). Cette quantité représente une moyenne de 54 kg/habitant. C'est 57 % de moins que la moyenne québécoise (125 kg/habitant).

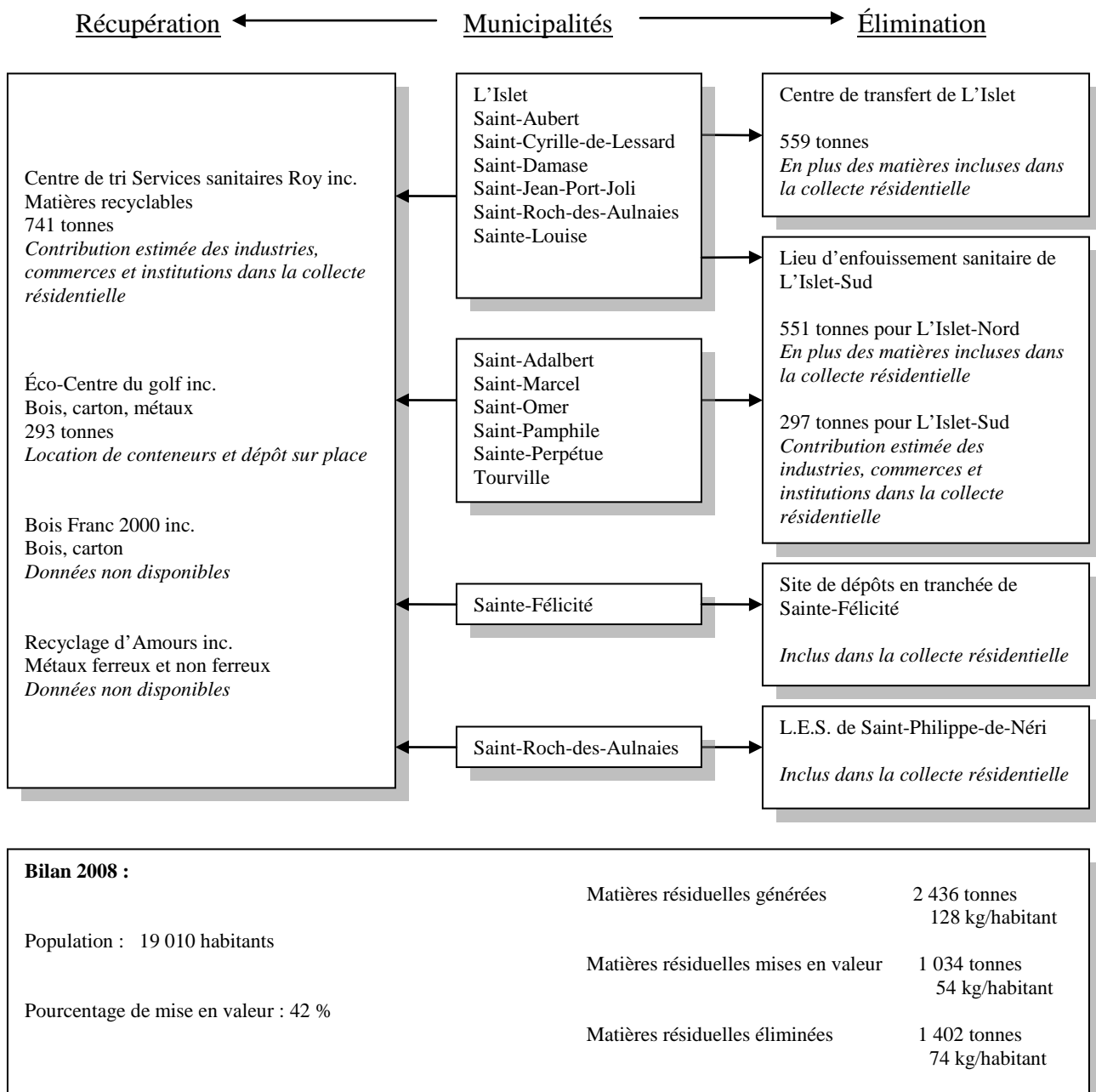
Cette différence s'explique principalement par le fait que les données concernant la récupération effectuée par les grandes industries ne sont pas complètes. En fait, elles sont probablement beaucoup plus élevées. Il est généralement reconnu que la récupération y est particulièrement bien implantée et efficace, vu les forts volumes. L'Éco-Centre du golf

a, entre autres, récupéré 293 tonnes de matières de provenance industrielle en 2008. Également, Bois Franc 2000 est un fabricant de palettes de bois situé à Saint-Philippe-de-Néri qui fait la récupération du bois et du carton de ses clients industriels de la MRC de L'Islet. L'industrie de première et deuxième transformation du bois est également une des industries les plus performantes relativement au recyclage au Québec et est très présente dans la MRC de L'Islet. Enfin, les ferrailleurs ont des conteneurs postés dans la plupart des industries et dans plusieurs commerces.

De plus, nous retrouvons plusieurs exemples au niveau commercial où l'on effectue la récupération de manière indépendante. Notamment, deux magasins d'alimentation IGA Coop de la MRC de L'Islet possèdent chacune une presse à carton. Ces commerces récupèrent également les sacs de plastique. Ils font le transport de ces matières lors du retour des camions de livraison vides. Également, les garages de réparation automobile récupèrent les métaux, l'huile usée, les pneus, les batteries, etc. On considère que les véhicules automobiles sont les matières qui affichent le plus haut taux de récupération actuellement.

La collecte sélective municipale des matières recyclables municipales comprend une part importante de matières provenant des industries, commerces et institutions. En comparant le taux de récupération de carton de la MRC de L'Islet à la moyenne québécoise pour le milieu rural, on obtient un surplus de 39 kg de carton par habitant par année, soit 741 tonnes pour 19 010 habitants (figure 3-2). Ce surplus peut être attribué aux industries, commerces et institutions, car le carton d'emballage est la principale matière recyclable produite par ce secteur. Les autres matières présentent un taux de récupération similaire à la moyenne québécoise, elles sont donc considérées être de provenance résidentielle.

Figure 4-1 Cheminement des matières résiduelles des industries, commerces et institutions de la MRC de L'Islet en 2008



4.3 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION POUR LES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS

Le caractère incomplet des données concernant les industries, commerces et institutions ne nous permet pas de déterminer des objectifs de récupération qui soient significatifs pour ce secteur. Les données concernant l'entreprise privée demeurent très difficiles à obtenir. De plus, les quantités de matières résiduelles récupérées sur place ne sont souvent pas comptabilisées.

Cependant, des données plus précises devraient être disponibles dans les prochaines années pour le service offert par les municipalités. En effet, la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud a été mandatée en 2009 par ses municipalités pour gérer les prochains contrats de collecte et transport de son territoire. Les municipalités membres de cette régie seront désormais desservies par une collecte distincte avec des camions à chargement frontal pour les industries, commerces et institutions.

CHAPITRE CINQUIÈME

5. MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Les entreprises du secteur de la construction, rénovation et démolition avaient géré la collecte de 4 488 tonnes de matières résiduelles en 2000, comparativement à 1 003 tonnes en 2008, soit une moyenne de 53 kg/habitant (figure 5-1). C'est 91 % de moins que la moyenne québécoise (572 kg/habitant).

Cette différence majeure peut être en partie attribuée à la faible activité de ce secteur dans la MRC de L'Islet, mais surtout au caractère incomplet des données disponibles. En effet, la forte baisse de quantités enfouies depuis 2000 (3 763 tonnes de moins en 2008) ne peut être expliquée par le recyclage à lui seul (278 tonnes en 2008). Tout porte à croire qu'une partie de ces résidus est éliminée ou valorisée en dehors des infrastructures officielles.

De plus, les données concernant ce secteur doivent être considérées comme des approximations grossières. En effet, les matières gérées par le principal acteur de ce secteur, Claude Albert enr., ne sont pas pesées à leur réception. De plus, les quantités de matières en provenance de la MRC de L'Islet ne sont pas comptabilisées séparément de celles générées dans la MRC de Montmagny. La proportion attribuée à la MRC de L'Islet et le taux de récupération sont donc établis de manière subjective.

5.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

On estime que le secteur de la construction, rénovation et démolition a enfoui 725 tonnes de matières résiduelles en 2008, soit une moyenne de 38 kg/habitant (tableau 5-1), c'est 80 % de moins que la moyenne québécoise (194 kg/habitant).

Cette différence majeure peut être attribuée en partie à la plus faible activité du secteur de la construction en milieu rural, comparativement au milieu urbain au Québec. En effet, on compte 27 mises en chantier par 1 000 habitants pour la période de 1990 à 2000 dans la MRC de L'Islet, comparativement à 44 mises en chantier par 1 000 habitants pour la même période au Québec⁽¹⁾.

¹ Le marché de l'habitation depuis les deux dernières décennies, dans *L'habitation au Québec, hors-série*, juin 2000, Société d'habitation du Québec.

De plus, les données comptabilisées ne concernent que les matières gérées par les entrepreneurs ou les locateurs de conteneurs. Le centre de transfert de L'Islet n'accepte pas les matières apportées directement par des citoyens. Les résidus domestiques sont donc souvent intégrés à la collecte régulière des déchets. De plus, la provenance des conteneurs n'est pas toujours distinguée entre le secteur des industries, commerces et institutions et le secteur de la construction, rénovation et démolition.

Tableau 5-1 : Matières résiduelles éliminées par le secteur de la construction, rénovation et démolition dans la MRC de L'Islet en 2008

	2000 tonnes	2008 tonnes	POPULATION habitants	QUANTITÉ PAR HABITANT tonnes/hab
Plaine du littoral				
L'Islet	n/d	235	3 846	0,061
Saint-Jean-Port-Joli	n/d	19	3 445	0,006
Sainte-Louise	n/d	2	718	0,003
Saint-Roch-des-Aulnaies	n/d	0	959	0,000
Piedmont				
Saint-Aubert	n/d	12	1 497	0,008
Saint-Cyrille-de-Lessard	n/d	26	776	0,034
Saint-Damase	n/d	0	566	0,000
Plateau appalachien				
Saint-Adalbert	n/d	9	599	0,015
Sainte-Félicité	n/d	0	405	0,000
Saint-Marcel	n/d	12	516	0,022
Saint-Omer	n/d	6	339	0,018
Saint-Pamphile	n/d	132	2 698	0,049
Sainte-Perpétue	n/d	203	1 907	0,106
Tourville	n/d	17	739	0,023
Municipalité indéterminée ¹	-	52	-	-
Total	4 488	725	19 010	0,038
Au Québec	1 173 000²	1 486 000³	7 651 531⁴	0,194

¹ Matières apportées directement au lieu d'enfouissement technique de Champlain.

² Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

³ Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

⁴ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009.

Également, une certaine quantité d'activités d'élimination ont lieu sur le territoire. Lors de la démolition de bâtiments, le brûlage des résidus ou leur enfouissement sur place sont

parfois privilégiés par les propriétaires comme moyen économique d'élimination. De plus, des dépotoirs illégaux sont trouvés périodiquement en forêt.

5.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES PAR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Les entreprises de construction, rénovation et démolition ont récupéré 278 tonnes de matières recyclables en 2008. C'est une moyenne de 14 kg/habitant (tableau 5-2), c'est 96 % de moins que la moyenne québécoise (378 kg/habitant).

L'accès restreint aux services de récupération est certainement le facteur limitant le plus important pour la valorisation. En effet, aucun point de dépôt n'est accessible aux citoyens pour la récupération des matériaux dans la MRC de L'Islet. Les écocentres de la MRC de Montmagny sont surtout utilisés par les entrepreneurs qui font la location de conteneurs de récupération.

De nombreuses activités privées de valorisation ne sont pas comptabilisées. Par exemple, les résidus de bois de construction sont habituellement utilisés pour le chauffage des résidences. Aussi, le bois et la tôle provenant de la déconstruction des bâtiments agricoles sont souvent réutilisés pour la construction d'autres bâtiments. Dans certaines conditions, l'utilisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte comme remblai est désormais légale. La récupération par les citoyens des tuyaux de béton a également été observée lors du démantèlement des réseaux d'égout de plusieurs municipalités. De plus, la récupération de l'asphalte lors de la réfection de la couche de roulement des routes n'est pas comptabilisée.

Tableau 5-2 : Matières résiduelles valorisées par le secteur de la construction, rénovation et démolition dans les écocentres pour la MRC de L'Islet en 2008

	2000	2008	POPULATION	QUANTITÉ PAR HABITANT
	tonnes	tonnes	habitants	tonnes/habitant
MRC de L'Islet	0	278	19 010	0,014
Au Québec³	1 574 000¹	2 894 000²	7 651 531³	0.378

¹ Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

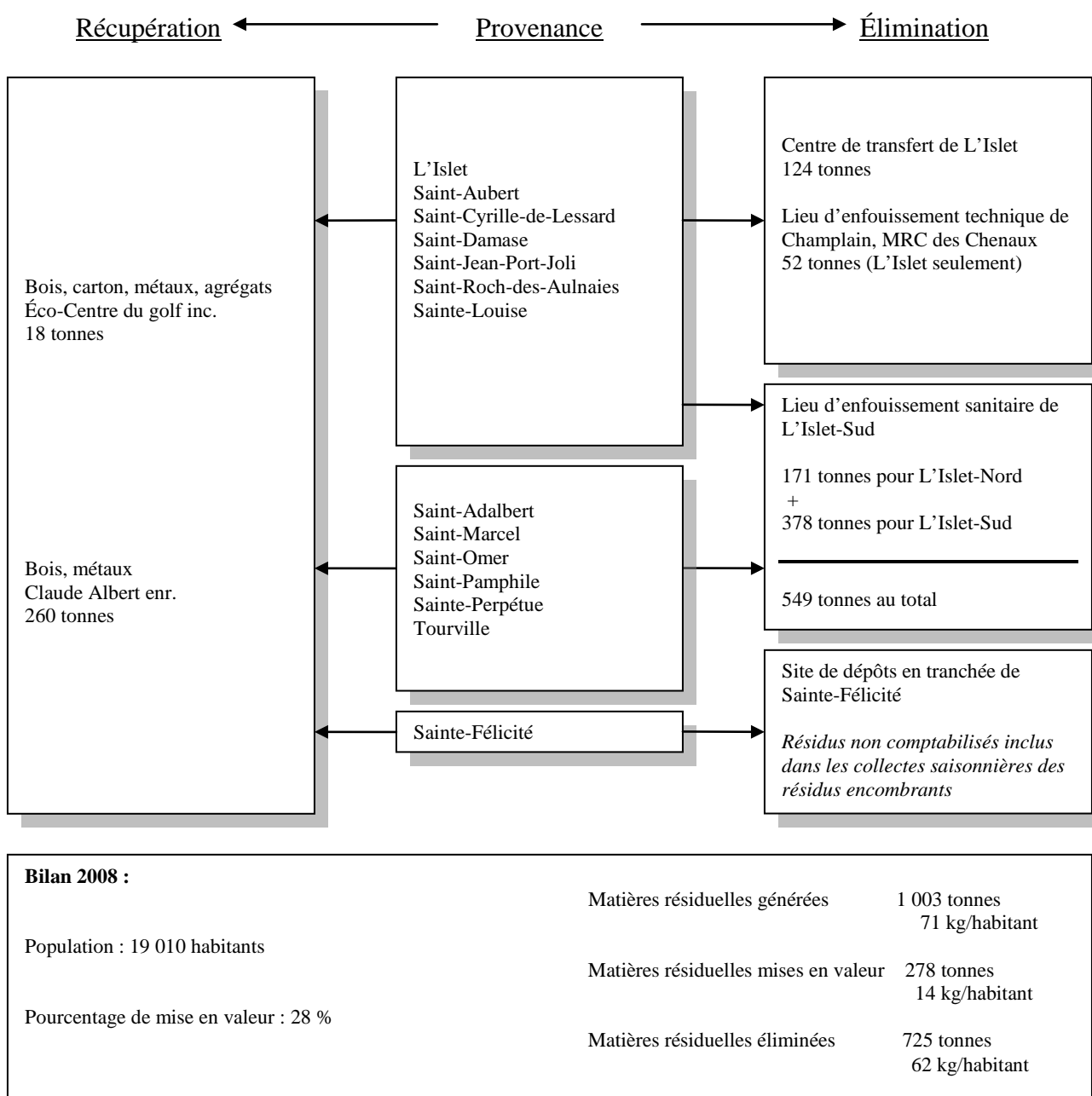
² Bilan 2006 de la gestion des matières résiduelles au Québec.

³ Décret 7-2009, gouvernement du Québec, 7 janvier 2009.

5.3 DÉTERMINATION DES OBJECTIFS POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Des données plus représentatives et plus détaillées seront nécessaires afin de déterminer des objectifs réalistes de réduction des déchets pour ce secteur.

Figure 5-1 Cheminement des matières résiduelles de construction, rénovation et démolition de la MRC de L'Islet en 2008



CHAPITRE SIXIÈME

6. SYNTHÈSE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉRÉES EN 2008

Un total de 11 253 tonnes de matières résiduelles ont été gérées dans la MRC de L'Islet en 2008, soit une moyenne de 592 kg/par habitant (figure 6-1). C'est 65 % de moins que la moyenne québécoise (1 693 kg/habitant).

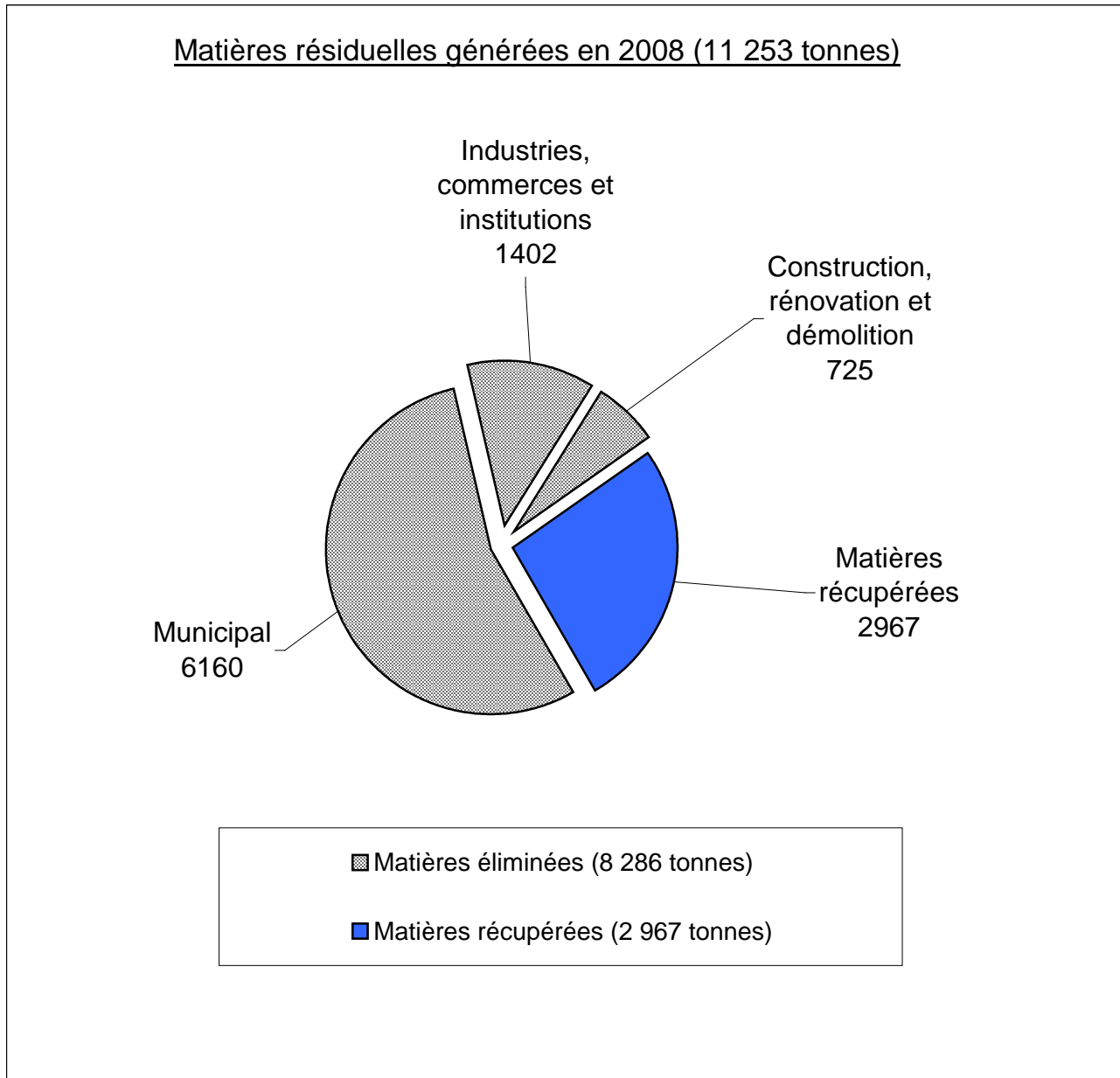
Cette différence importante peut être expliquée par le caractère rural de la MRC de L'Islet. Également, les données compilées sont incomplètes pour les industries, commerces et institutions ainsi que le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition.

Les matières collectées comprennent 8 286 tonnes de déchets éliminés et 2 967 tonnes de matières récupérées, surtout par la collecte sélective (2 129 tonnes).

Tableau 6-1 : Synthèse des matières résiduelles gérées en 2008 (tonnes)

	MUNICIPALITÉS	INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS	CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION	TOTAL
Récupération				
Collecte sélective des matières recyclables	1 388	741	-	2 129
Textiles	50	-	-	50
Résidus domestiques dangereux	10	-	-	10
Ordinateurs et appareils informatiques	11	-	-	11
Compostage domestique et gazon au sol	94	-	-	94
Contenants consignés remplissage unique	102	-	-	102
Récupération aux écocentres	-	293	278	571
Sous-totaux récupération (A) :	1 655	1 034	278	2 967
Élimination				
Enfouissement sanitaire	6 003	1 402	725	8 130
Dépôts en tranchée	156	-	-	156
Sous-totaux élimination (B) :	6 159	1 402	725	8 286
Matières résiduelles gérées (A+B) :	7 814	2 436	1 003	11 253
Population totale (habitants)				19 010
Génération per capita (tonne/habitant)				0,59

Figure 6-1



6.1 SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES EN 2008

Un total de 8 286 tonnes de matières résiduelles ont été éliminées dans la MRC de L'Islet en 2008, soit une moyenne de 436 kg/habitant (figure 6-1). C'est 50 % de moins que la moyenne québécoise (878 kg/habitant).

Cette différence est principalement expliquée par le caractère rural de la MRC de L'Islet. En effet, les industries, commerces et institutions y sont moins nombreuses qu'en milieu

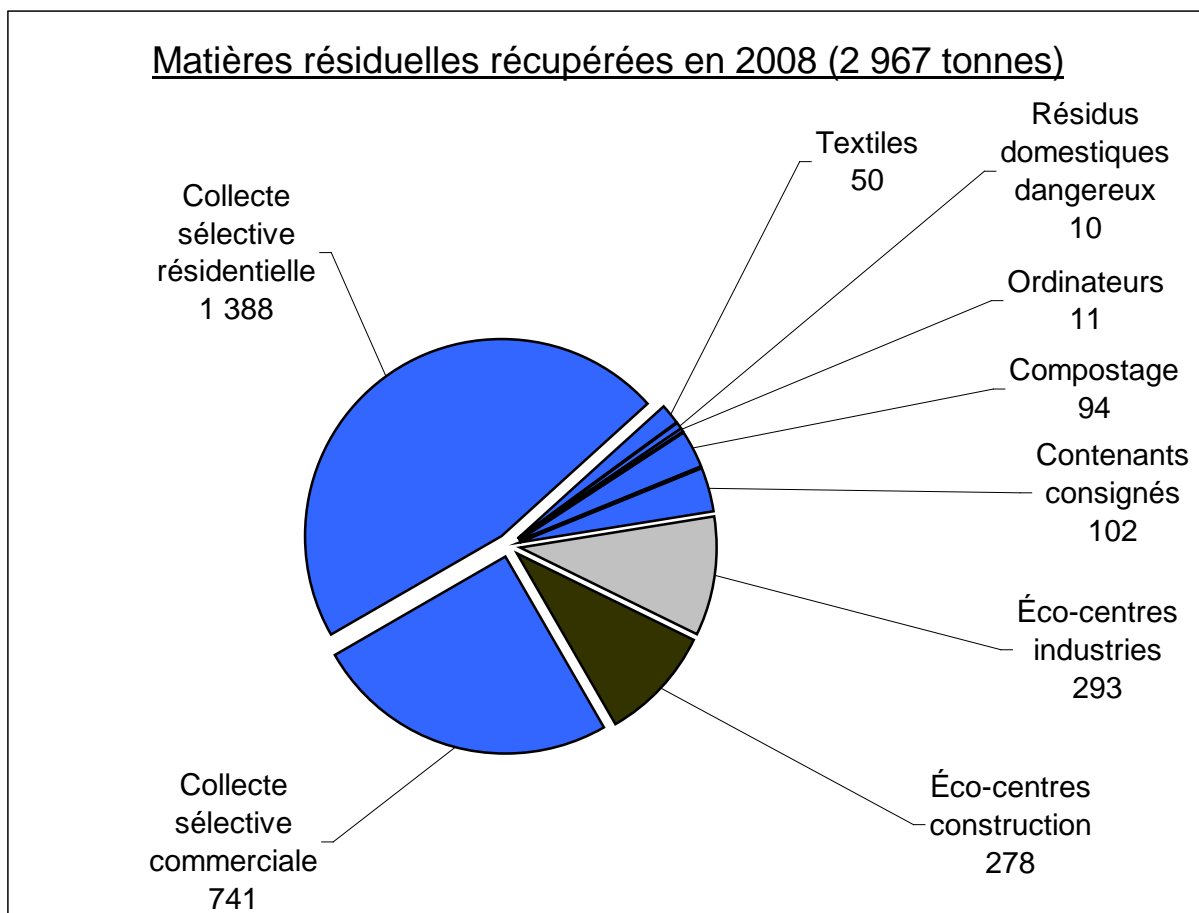
urbain. La vigueur du secteur de la construction est également plus faible dans la MRC de L'Islet que pour l'ensemble du Québec.

Par contre, les activités d'élimination du secteur de la construction, rénovation et démolition ne sont pas toutes comptabilisées. En effet, des dépotoirs illégaux et le brûlage des résidus ont lieu sur certains terrains privés. La comparaison avec les données de 2000 porte à croire que ces activités se sont intensifiées. Cette situation peut être expliquée par la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles en 2007, puis celle du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Islet-Sud en janvier 2009. Depuis ce temps, les citoyens et les petits entrepreneurs n'ont accès à aucun lieu d'élimination sur le territoire de la MRC de L'Islet.

6.2 SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES EN 2008

Un total de 2 967 tonnes de matières résiduelles ont été récupérées dans la MRC de L'Islet en 2008, soit une moyenne de 156 kg/habitant (figure 6-2). C'est 81 % de moins que la moyenne québécoise (815 kg/habitant).

Figure 6-2



CHAPITRE SEPTIÈME

7. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

7.1 ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2009-2014

Tel que mentionné au début de ce document, nous continuons à faire référence aux objectifs du Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 même si ces données n'ont pas été remises à jour et que nous sommes dans l'attente de nouvelles orientations gouvernementales pour la gestion des matières résiduelles.

C'est pourquoi, si l'on considère les objectifs que l'on retrouve dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la MRC de L'Islet, pour atteindre les objectifs fixés dans ce document, devrait récupérer 2 611 tonnes de matières résiduelles supplémentaires, en plus des 2 967 tonnes récupérées actuellement (tableau 7-1 et figure 7-1).

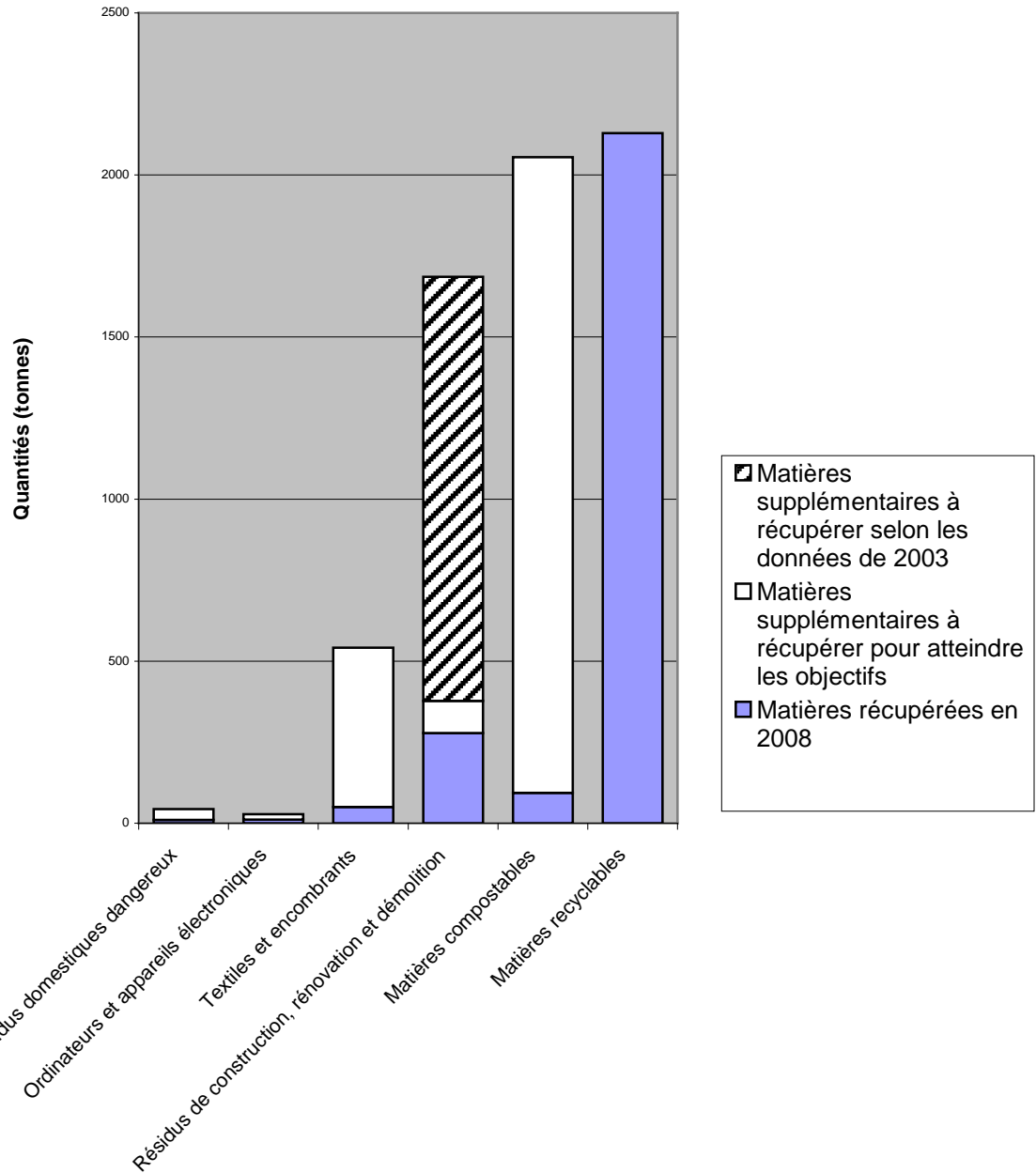
Tableau 7-1 : Quantités potentielles et objectifs de récupération

Catégories de matières (Objectifs en %)	Potentiel ¹ (tonnes)	Objectifs (tonnes)	Récupération en 2008 (tonnes)	Quantité supplémentaire à récupérer (tonnes)
Matières recyclables (60 %) ²	2 471	1 483	2 422	0
Matières compostables (60 %)	3 425	2 055	94	1 961
Textiles (50 %) et encombrants (60 %)	940	542	50	492
Ordinateurs et appareils électroniques (60 %)	46	28	11	17
Résidus domestiques dangereux (75 %)	59	44	10	34
Contenants consignés (80 %)	138	110	102	8
Résidus de construction, rénovation et démolition (60 %)	628	377	278	99
Totaux	7 707	4 639	2 967	2 611

¹ Le potentiel de récupération est basé sur les données du tableau 3-5, sauf pour les résidus de construction, rénovation et démolition pour lesquels un potentiel de récupération de 62,6% est utilisé, tel que proposé dans *Caractérisation des matières résiduelles au Québec, Roche, CRIQ Chamard (1995)*.

² Comprend la collecte sélective des matières recyclables (2 129 tonnes) et les matières industrielles récupérées aux éco-centres (293 tonnes).

Figure 7-1 **Récupération en 2008 et objectifs**



À cet effet, les actions proposées dans ce chapitre devront être mises en œuvre. Le principal investissement à réaliser est la construction de deux écocentres qui pourrait être réalisée par les deux régies de gestion des déchets solides du territoire. La MRC de L'Islet devra également subventionner l'achat de composteurs domestiques en plus de poursuivre ses actions de publicité et de promotion. Les municipalités pourraient quant à elles investir dans un certain nombre d'actions telles que: l'achat de contenants pour la récupération, la subvention à l'achat de couches de coton et la construction d'aires de compostage communautaires. Les industries, commerces et institutions auront également à investir dans l'achat de contenants pour la récupération.

Les mesures de récupération déjà en place sont, bien entendu, reconduites et une campagne annuelle de promotion est prévue pour appuyer leur progression (tableau 7-2).

Tableau 7-2 : Publicités et communiqués de presse publiés dans les journaux locaux par la MRC de L'Islet en 2009

SUJET	PUBLICATION
Premier bilan annuel de la collecte des ordinateurs	Février
Bilan annuel de la collecte sélective	Mars
Collecte des ordinateurs	Avril
Compostage	Mai
Gazon au sol	Juin
Récupération de la peinture	Juillet
Dépôt de piles usagées dans les municipalités	Août
Compostage des feuilles	Septembre
Collecte des ordinateurs et appareils électroniques	Octobre
Récupération du plastique et du verre	Novembre
Récupération du papier et du métal	Décembre

7.1.1 Matières recyclables

Bien que les objectifs pour la récupération des matières recyclables contenus dans le *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* aient été atteints, les actions suivantes devront être mises en œuvre pour maintenir et améliorer cette performance. Les principaux investissements à réaliser par les municipalités sont l'achat de contenants pour la récupération dans les aires publiques. Les industries, commerces et institutions auront également à investir pour l'achat de contenants pour la collecte porte-à-porte (conteneurs ou bacs roulants) et également de contenants pour les aires accessibles au public et aux employés (tableau 7-3).

Tableau 7-3 : Collecte sélective des matières recyclables – Actions à poser pour maintenir un taux de récupération supérieur à 60 %

	ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
1	Campagne promotionnelle	10 000 \$/année	Annuel
2	Nouvelle entente avec le centre de tri des matières recyclables	n/a	2009-2013
3	Mise en place de la récupération hors-foyer	À définir par les municipalités	2009-2014
4	Tarification pour la collecte sélective et la collecte des déchets pour les industries, commerces et institutions	À définir par les municipalités	2014

Action # 1 : Campagne promotionnelle

Un nouveau dépliant d'information sera produit par la MRC de L'Islet. Il sera distribué par les municipalités à tous les foyers. Aussi, un bilan des quantités récupérées sera publié annuellement par la MRC de L'Islet dans les journaux locaux, sous forme de publicité et de communiqué de presse. La MRC de L'Islet fera également l'achat d'espace publicitaire dans ces journaux. Les publicités sous le thème «Je ne suis pas une ordure» seront, entre autres, utilisées avec l'autorisation de Recyc-Québec.

Action # 2 : Nouvelle entente avec le centre de tri des matières recyclables

La MRC de L'Islet a conclu une entente pour le tri et le conditionnement des matières récupérées valide du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013. Ainsi, elle affirme sa volonté de poursuivre la réduction des déchets par la collecte sélective des matières recyclables.

Action # 3 : Mise en place de la récupération hors-foyer

Les municipalités devraient poursuivre la mise en place d'équipements pour la récupération dans les aires publiques municipales et les aires de travail des employés municipaux. Sans s'y restreindre, le Volet I du programme de la *Table de récupération hors-foyer* pourrait être utilisé à cet effet, s'il est reconduit. La MRC de L'Islet procédera alors aux demandes de financement au nom des municipalités. L'objectif des municipalités pour 2014 devrait être de munir de contenants pour la récupération tous les endroits déjà desservis par des poubelles, en comprenant les aires publiques extérieures et tous les locaux des édifices municipaux.

Les municipalités devraient poursuivre la sollicitation des industries, commerces et institutions pour la mise en place de la récupération. C'est pourquoi, les organismes municipaux doivent tout d'abord donner l'exemple et faire figure de proue dans le domaine de la récupération. Sans s'y restreindre, le Volet II du programme de la *Table de récupération hors-foyer* pourrait également être utilisé à cet effet pour les hôtels, bars et restaurants si des fonds y sont toujours disponibles. Les municipalités procéderaient alors aux demandes de financement au nom des commerces.

Action # 4 : Tarification pour la collecte sélective et la collecte des déchets pour les industries, commerces et institutions

La réglementation concernant la tarification pour la collecte des déchets et des matières recyclables pourrait être modifiée pour favoriser la collecte sélective. Le coût de traitement des matières recyclables étant plus bas que le coût d'enfouissement, cette différence devrait se refléter dans le compte de taxes. Aussi, la tarification devrait être basée sur la quantité de matières résiduelles produites, en se basant sur le volume des contenants.

De plus, les municipalités devraient adopter une réglementation pour obliger les industries, commerces et institutions à se munir de contenants pour la récupération. Un achat regroupé de contenants pourrait être effectué pour rendre les contenants disponibles au meilleur coût possible.

7.1.2 Matières compostables

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 1 961 tonnes de matières compostables doivent être récupérées en plus des 94 tonnes récupérées actuellement. À cet effet, les actions suivantes devront être mises en œuvre. Le principal investissement à réaliser par la MRC de L'Islet est la

subvention à l'achat de composteurs domestiques. Les municipalités auront à investir dans la construction d'aires de compostage communautaires et à subventionner l'achat des couches de coton pour les familles (tableau 7-4).

Tableau 7-4 : Matières compostables – Actions à poser pour atteindre un taux de récupération de 60 %

	ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
1	Campagne promotionnelle	Inclus dans le budget de la collecte sélective	Annuel
2	Mise en place de sites de compostage communautaires par les municipalités	À définir par les municipalités	2010-2014
3	Vente et distribution de composteurs domestiques¹	2 000 \$/année	2010-2014
4	Favorisation de l'utilisation des couches de coton	À définir par les municipalités	2010
5	Mise en place de la collecte à trois voies dans certains périmètres urbains	À définir par les municipalités	2014
6	Interdiction d'enfouissement des résidus verts	n/a	2014

¹ 100 composteurs vendus et subventionnés par année à raison de 20 \$/composteur.

Action # 1 : Campagne promotionnelle

La MRC de L'Islet publiera à chaque année des publicités sous le thème «Compostez pour l'environnement» et «Cet été le gazon c'est par terre» dans les journaux locaux, accompagnées de communiqués de presse. Également, elle produira un nouveau dépliant d'information sur le compostage avec un signet incitant les citoyens à laisser le gazon au sol. Les municipalités feront la distribution de ces documents à tous les foyers.

Action # 2 : Mise en place de sites de compostage communautaires par les municipalités

La MRC de L'Islet produira un guide technique simple pour la construction des sites de compostage communautaires pour le gazon, les feuilles et les branches. Selon ses besoins, chaque municipalité serait responsable de construire un ou plusieurs site(s). Les

sites ayant un volume de moins de 150 m³ de matières compostables seront privilégiés afin d'offrir un service de proximité aux citoyens. De plus, ils ne sont pas assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Tableau 7-5 : Sites de compostage communautaires requis par municipalité

MUNICIPALITÉ	RÉSIDUS VERTS (TONNES)	SITES DE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRES REQUIS ¹
Plaine du littoral		
L'Islet	137	4
Saint-Jean-Port-Joli	173	5
Sainte-Louise	22	1
Saint-Roch-des-Aulnaies	45	2
Piedmont		
Saint-Aubert	45	2
Saint-Cyrille-de-Lessard	28	1
Saint-Damase	16	1
Plateau appalachien		
Saint-Adalbert	19	1
Sainte-Félicité	16	1
Saint-Marcel	15	1
Saint-Omer	10	1
Saint-Pamphile	56	2
Sainte-Perpétue	46	2
Tourville	22	1
Total	650	25

¹ Chacun des sites peut traiter environ 40 tonnes de résidus par année.

On estime que 25 sites de compostage communautaires seraient nécessaires pour composter tous les résidus verts de la MRC de L'Islet (tableau 7-5). Chacun de ces sites permettra de mettre en valeur 40 tonnes de matières compostables¹. Selon Recyc-Québec, les feuilles, les herbes et les résidus de jardinage comptent pour environ 11 % du total des matières résiduelles résidentielles², soit 650 tonnes pour la MRC de L'Islet.

¹ Plan de gestion des matières résiduelles 2003-2008, MRC de L'Islet, page 62.

² Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec 2006-2007, Recyc-Québec et Éco-entreprises Québec, décembre 2007.

Action # 3 : Vente et distribution de composteurs domestiques

Les municipalités devraient faire la vente des composteurs domestiques, par exemple ceux distribués par *Nova Envirocom inc.* Les municipalités pourraient également prendre entente avec un commerce pour la vente et la distribution des composteurs. La MRC de L'Islet subventionnera l'achat des composteurs pour un montant de 20 \$/composteur.

Action # 4 : Favoriser l'utilisation des couches lavables

Certaines municipalités de la MRC de L'Islet soutiennent déjà les familles qui font le choix d'utiliser des couches de coton. Une subvention est attribuée pour la naissance d'un enfant pour faire l'achat d'un ensemble de couches lavables. Cette pratique devrait être étendue à toutes les municipalités. On estime que 835 kg de déchets par enfant peuvent être évités par l'utilisation de couches lavables¹.

Action # 5 : Mise en place de la collecte des matières compostables dans certains périmètres urbains

La MRC de L'Islet fera un inventaire des zones urbanisées où la densité et la quantité de population justifieraient la mise en place d'une collecte porte-à-porte des matières compostables. Le bénéfice environnemental d'une telle mesure hors des périmètres urbains est cependant incertain. En effet, la collecte des matières compostables représente un surplus de transport important. Ce surplus est d'autant plus grand pour les municipalités qui ont un volume de déchets inférieur à la capacité de chargement d'un camion par collecte (tableau 7-6). Pour ces municipalités, le transport des matières compostables s'ajouterait au transport des déchets, au lieu de s'y substituer, ce qui est à éviter. C'est pourquoi, la collecte porte-à-porte n'est pas suggérée dans les municipalités produisant un faible volume de déchets.

Selon le cas, quelques collectes ponctuelles des résidus verts peuvent être suffisantes, surtout si l'on peut disposer des matières localement. La collecte des matières compostables doit compléter le compostage domestique et le compostage communautaire, et non les remplacer. Le traitement de ces matières sur place est de loin le plus économique et le plus bénéfique pour l'environnement.

La MRC de L'Islet fera un inventaire des installations disponibles à l'extérieur de son territoire et des coûts de traitement. Les municipalités pourraient prendre entente

¹ Les couches lavables constituent une alternative moderne, écologique et économique aux couches jetables, Anne-Sophie Ourth, Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux, 2003.

directement avec un de ces centres de traitement des matières compostables. La MRC de L'Islet pourrait également être mandatée par plusieurs municipalités afin de prendre entente avec un centre de traitement, selon le modèle d'entente pour le traitement des matières recyclables et des boues de fosses septiques.

Tableau 7-6 : Chargements de camion de déchets par municipalité en 2008

MUNICIPALITÉ	MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES (TONNES)	NOMBRE DE CHARGEMENTS DE CAMION POUR L'ANNÉE	NOMBRE DE CHARGEMENTS DE CAMION PAR COLLECTE
Plaine du littoral			
L'Islet	1 296	130	5
Saint-Jean-Port-Joli	1 641	165	7
Sainte-Louise	204	21	1
Saint-Roch-des-Aulnaies	425	43	2
Piedmont			
Saint-Aubert	430	43	2
Saint-Cyrille-de-Lessard	266	27	2
Saint-Damase	147	15	1
Plateau appalachien			
Saint-Adalbert	179	18	1
Sainte-Félicité	156	16	1
Saint-Marcel	142	15	1
Saint-Omer	96	10	1
Saint-Pamphile	533	54	3
Sainte-Perpétue	440	44	2
Tourville	205	21	1
Total	6 160	622	30

Action # 6 : Interdiction d'enfouissement des résidus verts

Une fois la mise en place des sites de compostage communautaires complétée, chaque municipalité devrait adopter un règlement interdisant la collecte des feuilles et du gazon. Les Régies de gestion des déchets solides devraient également adopter un règlement interdisant ces matières au centre de transfert.

7.1.3 Matériaux de construction, rénovation et démolition

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 99 tonnes de matières résiduelles supplémentaires doivent être récupérées, en plus des 278 tonnes récupérées actuellement par le secteur de la construction, rénovation et démolition. En se basant sur les données de 2003, on obtient un objectif de 1 685 tonnes au total. La différence importante avec les données de 2008 est expliquée par une proportion importante des résidus qui seraient enfouis illégalement ou brûlés. Afin d'atteindre ces objectifs et de mettre un frein à cette problématique, les actions suivantes devront être mises en œuvre (tableau 7-7). Les principaux investissements à réaliser sont la construction de rampes et de quais de déchargement pour l'opération des écocentres. Considérant l'urgence et la gravité de la situation, ces solutions doivent être accessibles aux citoyens le plus rapidement possible, soit d'ici 2010.

Tableau 7-7 : Matériaux de construction, rénovation et démolition – Actions à poser pour atteindre un taux de récupération de 60 %

	ACTIONS	BUDGET ¹	ÉCHÉANCIER
1	Mise en place d'un écocentre dans L'Islet-Sud	67 000 \$	2010
2	Desservir L'Islet-Nord par un ou des écocentre(s)	67 000 \$	2011
3	Interdiction de l'enfouissement du bois et des métaux	n/a	2011
4	Collecte des données	n/a	2009-2014

¹ Le budget d'immobilisation peut être réduit de 24 000 \$ par écocentre en louant des conteneurs au lieu d'en faire l'achat.

La mise en place d'un écocentre nécessite la construction d'un quai de déchargement accessible en véhicule par une rampe. Le quai pourra recevoir un minimum de quatre conteneurs transrouliers (*rolloff*) d'une capacité de 40 verges cubes. Les matières visées pour la récupération sont le bois et le métal. Le plastique pourra être intégré lorsque les conditions du marché le permettront (emballages de balles de foin et tubulures d'érable). En tout temps, un conteneur pour les déchets devra être présent sur place. De plus, l'aménagement sera conçu de manière à permettre l'ajout de conteneurs supplémentaires. Les lieux seront sécurisés par l'installation de clôtures, de rampes de sécurité et un affichage approprié. Un commis sera en permanence sur place pour guider les utilisateurs durant les heures normales ouvrables et le samedi matin. La tarification

directe aux entrepreneurs et la gratuité pour les particuliers sont préconisées. Une tarification uniforme entre les différents écocentres du territoire est souhaitée.

Action # 1 : Mise en place d'un écocentre dans L'Islet-Sud

La Régie de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud a le projet de construire un éco-centre en 2010. Il sera construit en même temps que son nouveau centre de transfert des matières recyclables et des déchets. Ces installations seront situées sur le site du lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Perpétue qui a cessé ses opérations en 2009.

Action # 2 : Desservir L'Islet-Nord par un ou des écocentre(s)

La Régie de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles n'a pas de projet défini pour la construction d'un écocentre. Le site du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles a cessé ses opérations en 2006. Le site est utilisé depuis 2008 comme centre de transfert des déchets. La possibilité d'y construire un écocentre a été reportée à une date indéterminée étant donné d'autres dossiers prioritaires. C'est pourquoi l'échéancier pour l'installation d'un tel écocentre serait fixé en 2011.

Toutefois, au-delà de la possibilité de construire un écocentre sur le site du lieu d'enfouissement sanitaire de L'Anse-à-Gilles, les alternatives suivantes pourraient être envisagées dès 2010 afin d'offrir le plus rapidement possible un service de proximité aux citoyens ou en remplacement du projet mentionné précédemment.

- Alternative 1 :* Mise en place d'un écocentre par une entreprise privée dans le parc industriel de Saint-Jean-Port-Joli ou de L'Islet;
- Alternative 2 :* Mise en place d'un écocentre par une municipalité et entente de services avec les municipalités environnantes;
- Alternative 3 :* Ententes de services entre certaines municipalités et l'éco-centre de La Pocatière et l'Éco-Centre du golf de Montmagny.

Action # 3 : Interdiction de l'enfouissement du bois et des métaux

Les Régies de gestion des déchets devraient adopter une réglementation pour obliger les entrepreneurs à utiliser les écocentres, une fois les installations pleinement fonctionnelles. Le bois et le métal devraient donc être refusés au centre de transfert.

Action # 4 : Collecte des données

La MRC de L'Islet devra sensibiliser les entreprises et organismes qui font la gestion de plus de 50 tonnes de matières résiduelles par année, à peser les matières traitées et à tenir un registre de leur provenance et de leur destination.

La *Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement du Québec* (art. 53.26) permet à la MRC d'exiger, de toute personne domiciliée ou ayant une entreprise ou une place d'affaires sur son territoire, tout renseignement concernant l'origine, la nature, les quantités, la destination et les modalités de récupération, de valorisation ou d'élimination des matières résiduelles qu'elle produit, remet à un tiers ou prend en charge.

7.1.4 Textiles et encombrants

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 492 tonnes supplémentaires de textiles et d'encombrants doivent être récupérées, en plus des 50 tonnes récupérées actuellement. À cet effet, les actions suivantes devront être mises en œuvre. Les principaux investissements à réaliser sont l'achat de contenants pour la récupération des textiles et l'achat ou la location d'un conteneur pour le dépôt des pneus (tableau 7-8).

La réutilisation des textiles et des meubles est prise en charge par divers organismes et entreprises du territoire. Une problématique importante rencontrée par ces organismes est la disposition des textiles et meubles impropres à la réutilisation.

Action # 1 : Inventaire des récupérateurs de textiles et d'encombrants

En collaboration avec les municipalités, la MRC de L'Islet dressera un inventaire exhaustif des organismes de la MRC de L'Islet qui œuvrent dans le domaine de la récupération des textiles et des encombrants. Une recherche sera également effectuée afin d'identifier des récupérateurs pour les textiles impropres à la réutilisation.

Tableau 7-8 : Textiles et encombrants – Actions à poser pour atteindre un taux de récupération de 50 % pour les textiles et 60 % pour les encombrants

	ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
1	Inventaire des récupérateurs de textiles	n/a	2010
2	Mise en place de dépôts permanents pour la récupération des textiles	À déterminer par les régies	2011
3	Mise en place de la récupération des pneus à l'écocentre	Inclus dans le budget de mise en place de l'écocentre	2010
4	Interdire l'enfouissement des encombrants recyclables	n/a	2011

Action # 2 : Mise en place de dépôts permanents pour la récupération des textiles

Des conteneurs pour la récupération des textiles impropres à la réutilisation pourraient être mis en place par les régies du territoire. Ces conteneurs pourraient être disposés sur les sites où les citoyens apportent déjà leurs dons de vêtements. Ils faciliteraient la disposition des rejets par les organismes qui s'en chargent pour éviter ainsi leur élimination.

Action # 3 : Mise en place de la récupération des pneus à l'écocentre

Les écocentres devraient devenir des lieux de dépôt officiels pour les pneus. Un conteneur de 40 verges cubes pourrait être acheté ou loué à cet effet.

Action # 4 : Interdire l'enfouissement des encombrants recyclables

Les municipalités devraient adopter un règlement pour interdire la collecte des encombrants pouvant être récupérés, notamment lors des collectes spéciales des encombrants. Ainsi, les appareils électroménagers, chauffe-eau et autres ferrailles devraient être apportés directement à l'écocentre par les citoyens. Les régies intermunicipales de gestion des déchets solides devraient également adopter un règlement pour refuser ces matières au centre de transfert.

7.1.5 Ordinateurs et appareils électroniques

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 17 tonnes supplémentaires d'ordinateurs et d'appareils électroniques doivent être récupérées, en plus des 11 tonnes récupérées actuellement. À cet effet, les actions suivantes devront être mises en œuvre.

Tableau 7-9 : Ordinateurs et appareils électroniques – Actions à poser pour atteindre un taux de récupération de 60 %

	ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
1	Campagne promotionnelle	Inclus dans le budget de la collecte sélective	2009-2014
2	Mise en place d'une collecte des appareils électroniques	À déterminer suite à la première collecte	2009-2014

Action # 1 : Mise en place d'une collecte des appareils électroniques

La MRC de L'Islet publiera à chaque année des publicités et communiqués de presse dans les journaux mensuels locaux annonçant la collecte des ordinateurs et appareils électroniques.

Action # 2 : Mise en place d'une collecte des appareils électroniques

En collaboration avec les municipalités, la MRC de L'Islet organisera une collecte des appareils électroniques dès l'automne 2009. Cette collecte sera réalisée en complément à la collecte des ordinateurs et appareils informatiques déjà en place depuis 2008. Les appareils seront déposés dans les bureaux municipaux par les citoyens. La collecte se fera lors des mois d'avril et d'octobre à chaque année. À la fin de chaque période, un camion fera une collecte de ces matières dans chaque bureau municipal pour les acheminer à un centre de récupération avec lequel la MRC de L'Islet aura pris une entente.

7.1.6 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Pour atteindre les objectifs du *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, 34 tonnes supplémentaires de résidus domestiques dangereux doivent être récupérées, en plus des 10 tonnes récupérées actuellement. À cet effet, les actions suivantes devront être mises en œuvre. Les principaux investissements à réaliser

sont l'achat de remises sécuritaires pour le dépôt des résidus domestiques dangereux aux écocentres, ainsi que la formation des commis (tableau 7-10).

Tableau 7-10 : Résidus domestiques dangereux – Actions à poser pour atteindre un taux de récupération de 75 %

	ACTIONS	BUDGET	ÉCHÉANCIER
1	Mise en place de dépôts de peinture, huile et lampes fluocompactes dans toutes les municipalités et aux éco-centres	0 \$	2010-2011
2	Mise en place de la collecte des autres résidus domestiques dangereux aux écocentres	7 000 \$	2010

La collecte des résidus domestiques dangereux a été initiée dans plusieurs municipalités, mais le service devra être complété. En effet, les points de dépôt ne permettent pas de se départir des différents types de matières au même endroit. Il y a aussi plusieurs types de matières qui ne sont recueillies dans aucun point de dépôt de la MRC de L'Islet. De plus, certaines portions du territoire ne sont pas desservies.

Action # 1 : Mise en place de dépôts de peinture, huile et lampes fluocompactes dans toutes les municipalités et aux écocentres

Les municipalités et les régies devraient signer des ententes avec la société Peintures récupérées du Québec pour la fourniture d'un conteneur, le transport et le traitement de ces matières. Le conteneur est habituellement situé au garage municipal et accessible aux citoyens aux heures normales d'ouverture. Ce service qui est offert sans frais aux municipalités devrait être étendu à toutes les municipalités et devrait être disponible à tous les écocentres du territoire.

Action # 2 : Mise en place de la collecte des autres résidus domestiques dangereux aux écocentres

La collecte des autres types de résidus domestiques dangereux nécessite l'achat d'un conteneur spécialisé. Une personne ayant reçu une formation à cet effet doit veiller à la réception, la manutention et l'entreposage sécuritaire de ces matières. Chaque écocentre recevra une de ces installations et le commis recevra les formations appropriées.

Tableau 7-11 : Actions à poser pour l'atteinte des objectifs

Catégories des matières	Actions	Quantité supplémentaire à récupérer (tonnes)
Matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne promotionnelle - Entente avec le centre de tri - Récupération hors-foyer - Tarification des industries, commerces et institutions 	0
Matières compostables	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne promotionnelle - Compostage communautaire - Compostage domestique - Couches de coton - Collecte à trois voies - Interdiction d'enfouissement des résidus verts 	1 961
Textiles et encombrants	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des récupérateurs de textiles - Mise en place de dépôts permanents pour la récupération des textiles - Mise en place de la récupération des pneus à l'écocentre - Interdire l'enfouissement des encombrants recyclables 	492
Ordinateurs et appareils électroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne promotionnelle - Mise en place d'une collecte des appareils électroniques 	17
Résidus domestiques dangereux	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de dépôts de peinture, huile et lampes fluocompactes dans toutes les municipalités et aux écocentres - Mise en place de la collecte des autres résidus domestiques dangereux aux écocentres 	34
Contenants consignés	<ul style="list-style-type: none"> - Récupération hors-foyer 	8
Résidus de construction, rénovation et démolition	<ul style="list-style-type: none"> - Écocentre dans L'Islet-Sud - Écocentre dans L'Islet-Nord - Interdiction de l'enfouissement du bois et des métaux - Collecte des données 	99
Totaux		2 611

CONCLUSION

Avant même l'entrée en vigueur de son premier *Plan de gestion des matières résiduelles* en 2003, la MRC de L'Islet et les quatorze municipalités qui la constituent ont mis en place la collecte sélective des matières recyclables. Ce partenariat a permis d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* pour cette catégorie de matières. À partir d'un taux de récupération presque nul en 2002, les efforts concertés ont permis en 2008 de récupérer 73 % des matières potentiellement recyclables.

La MRC de L'Islet a coordonné la mise en place de plusieurs autres services reliés à la gestion des matières résiduelles. La période de 2003 à 2008 a permis d'établir une collaboration entre la MRC de L'Islet et les municipalités pour la réalisation de ces actions. La période de 2009 à 2014 sera l'occasion d'établir une collaboration entre la MRC de L'Islet et les régies intermunicipales de son territoire.

La révision du *Plan de gestion des matières résiduelles* en 2009 dresse un portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de L'Islet pour l'année 2008. La compilation des données a permis d'identifier un besoin important d'infrastructures pour la gestion des résidus de construction, rénovation et démolition. En ce sens, la construction d'écocentres par la Régie de gestion des déchets solides de L'Islet-Sud et la Régie de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles est proposée comme moyen d'action à court terme. D'autres collectes d'intérêt régional pourraient être mises en place en collaboration avec les deux régies.

Les mesures proposées pour l'atteinte des objectifs s'inscrivent dans la continuité du premier *Plan de gestion des matières résiduelles*. D'autres mesures qui n'ont pu être réalisées seront ajustées à la situation qui prévaut en 2009 afin d'en garantir le succès, en plus des nouvelles actions dont certaines s'inspirent de projets ayant cours dans les MRC environnantes depuis plusieurs années.

Toutefois, la mise en œuvre de l'ensemble de ces actions repose sur la collaboration avec les membres des municipalités et des régies, en plus d'être adaptée à la réalité socio-économique du territoire et de son caractère rural.